Innovation Sociale CONSEIL

Bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale - n°35 | **Mai 2018**

Le RAMEAU
Co-construisons demain

ANALYSE

L'entreprise, l'intérêt collectif et l'impact social et environnemental

Le dossier de ce mois de mai est consacré au rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » remis par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard au gouvernement dans le cadre de la préparation de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises). Au-delà de l'accueil contrasté qui lui a été réservé - de la circonspection des organisations patronales à la reconnaissance d'avancées (significatives ou timides) par de nombreux acteurs sociaux et de l'économie sociale et solidaire et des entreprises engagées - ce rapport documenté interroge le regard de la société sur les entreprises et surtout le regard des entreprises sur la société. Cette question qui devrait conduire à l'officialisation de l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises a longtemps été occultée en France à la différence d'autres pays européens notamment (Grande Bretagne, Allemagne...). Aujourd'hui le débat est lancé, même s'il reste bien sûr à savoir ce que le gouvernement retiendra de ce rapport dans sa future loi PACTE.

A propos des entreprises, nous revenons dans ce bulletin de mai sur plusieurs innovations et évolutions significatives.

La première est le développement des fonds de Corporate Venture dans les grandes entreprises au cours des dernières années. Ces fonds qui se distinguent du capital-risque axé essentiellement sur la recherche de retours d'investissement rapides, donnent la priorité à la recherche d'innovations (notamment dans le domaine social et environnemental) au sein de startups dans lesquelles ils investissent, permettant ainsi de donner un nouveau souffle aux entreprises qui depuis les années 90 se sont focalisées sur la standardisation de leurs activités. Le mouvement, largement tiré par l'Asie et les géants de la technologie, touche maintenant des secteurs industriels comme l'énergie.

La deuxième est l'émergence de « crédits verts ». Après les obligations vertes (« green bonds »), voici venus les crédits verts ou à impacts qui sont des lignes de crédit qui prennent en compte les performances environnementales et sociales de l'entreprise.

Enfin, l'engagement citoyen des collaborateurs des entreprises est favorisé. Grâce à nos partenaires - l'ORSE et Pro Bono Lab - nous revenons ainsi dans ce bulletin sur la mesure de l'engagement des collaborateurs (à l'occasion de la publication du guide de l'ORSE à ce sujet) et sur les disciplines de l'engagement citoyen pour les entreprises (cartographie de Pro Bono Lab).

En matière de mouvement, l'Economie Sociale et Solidaire, qui poursuit sa dynamique, n'est pas en reste. A l'occasion de la publication de l'édition 2018 de son « Panorama

sectoriel des entreprises coopératives », Coop FR rappelle fort opportunément que les coopératives occupent une place importante dans l'économie du pays et font jeu égal avec les entreprises classiques tant du point de vue de la performance, que du management ou de l'innovation technologique. Dans le secteur associatif qui participe de l'ESS, les transformations sont aussi à l'œuvre, comme le montre le focus que nous faisons dans ce bulletin sur l'initiative DIGIT*ESS né d'une collaboration entre AG2R LA MONDIALE et Simplon.co qui vise à accélérer la transformation digitale des acteurs de l'ESS sur les territoires au service de l'emploi et de l'innovation sociale.*

Enfin dans ce bulletin, nous revenons sur quelques nouvelles de la Planète.

D'abord sur le rapport de la Banque Mondiale intitulé « Lame de fonds » (19 mars 2018) qui alerte sur les risques majeurs de déplacement de populations en raison du changement climatique dans 3 régions : l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine. Un des intérêts principaux de cette étude approfondie est de montrer que le nombre de personnes potentiellement déplacées, évalué à 143 millions d'ici 2050, pourrait être réduit à 40 millions si l'on parvient à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à encourager le développement par des actions en matière d'éducation, de formation, d'usage des terres. Une étude qui devrait inspirer les réflexions en cours sur la réforme de l'Aide Publique au Développement de la France que nous abordons également dans ce bulletin de mai.

Nous remercions à nouveau les partenaires d'Innovation Sociale Conseil et du Rameau qui ont bien voulu contribuer à ce numéro : l'Admical, l'ORSE, Pro Bono Lab, André Letowski.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale de mai 2018.

TABLE DES MATIERES

Analyse **1**

Dossier du mois **5**

Le rapport Notat-Senard « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » 5

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux **10**

Les impacts des alliances innovantes au service du bien commun 10

Aide publique au développement : vers une refonte du système français 10

Le financement des entreprises de l'ESS 12

Focus sur le corporate venture 12

Evaluation d'impact social, quels enjeux pour les financeurs ?, par l'Admical 14

Accès aux semences de qualité : l'exemple des entreprises semencières locales au Malawi 16

L'ESS en mouvement **19**

L'association au cœur du territoire 19

Coop FR présente l'édition 2018 du « Panorama sectoriel des entreprises coopératives » 19

Le changement d'échelle des coopératives Scic 20

RSE & engagement des entreprises **22**

Chiffre du mois : 49% des dirigeants de PME-ETI envisagent une croissance pour 2018, par André Letowski 22

Danone accompagne la conversion au bio des agriculteurs 22

Etude CDP : de grandes entreprises réduisent leurs émissions dans la chaîne d'approvisionnement 23

McDonald's s'engage dans une stratégie climatique « science-based » 24

Plusieurs grandes entreprises se financent avec des crédits verts 25

BNP Paribas veut financer l'entrepreneuriat social 26

Les Caisses d'Epargne : 200 ans d'engagement pour l'intérêt général 27

Transformation digitale **29**

La Commission Européenne propose une nouvelle taxe sur les GAFA 29

Au Ghana : l'utilisation des données massives pour lutter contre les épidémies 30

Le programme Digit'ESS accompagne la transformation numérique des acteurs de l'ESS 30

Mutations du travail & des compétences **32**

« Enquête et baromètre d'entreprises, ou comment mesurer l'engagement des collaborateurs », par l'Orse 32

Les disciplines de l'engagement citoyen pour les entreprises, par Pro Bono Lab 33

51% des PME & ETI ont renforcé leurs ressources en management au second semestre 2017, par André Letowski 35

Territoires innovants **36**

Voyage à la découverte de la co-construction territoriale 36

A Lille, le premier « bail réel solidaire » en France 37
Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants 38
En Australie, la plus grande centrale virtuelle au monde 39
A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement 41
Changement climatique : 143 millions de déplacés d'ici 2050, alerte la Banque Mondiale 41
Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité 42
L'alliance solaire internationale officiellement lancée 44
Événements clés..... 46
A lire, à découvrir 48
Etude « Politiques d'emploi en faveur des seniors – Etude 2017 », Syndex – OasYs, 04/2018..... 48
« Faire des ODD un projet de société », La Tribune Fonda, n° 237, 03/2018..... 48

DOSSIER DU MOIS

LE RAPPORT NOTAT-SENARD « L'ENTREPRISE, OBJET D'INTERET COLLECTIF »

Le 9 mars, le rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif »[1] a été remis par Nicole Notat et Jean-Dominique Senard au gouvernement dans le cadre de la préparation de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises présenté le 23 mai en Conseil des Ministres). Ce rapport aspire à une double ambition : d'un côté, changer le regard de la société sur les entreprises, un regard souvent déformé et négatif à l'égard des plus grandes d'entre elles. D'un autre côté, faire changer le regard des entreprises sur la société.

Ce rapport ambitieux implique 4 ministres : Nicolas Hulot, à la Transition Ecologique et Solidaire, Nicole Belloubet, à la Justice, Bruno Le Maire à l'Economie et aux Finances et Muriel Penicaud au Travail. Les auteurs du rapport, Nicole Notat, présidente de Vigeo Eiris et Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin, ont auditionné près de 200 personnes d'horizons variés (patrons, juristes, organisations professionnelles et associations) et reçu une cinquantaine de contributions, pendant les 2 mois de leur mission « Entreprise et intérêt général », commencée le 9 janvier.

Les principales propositions du rapport

Parmi la **quinzaine de propositions** du rapport final, 5 portent sur des recommandations d'ordre législatif, en particulier **l'ajout d'un alinéa à l'article 1833 du Code Civil**, qui officialise **l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux** dans les activités des entreprises. 3 recommandations ont trait à des cadres juridiques optionnels. Ainsi, il est confirmé, à l'article 1835 du Code Civil, la possibilité de faire figurer une « raison d'être » dans les statuts de tout type de société, afin de permettre les entreprises à mission. La reconnaissance dans la loi d'une entreprise à mission est conditionnée à 4 critères résumés dans le schéma ci-après.

[1] https://www.economie.gouv.fr/mission-entreprise-et-interet-general-rapport-jean-dominique-senard-nicole-notat

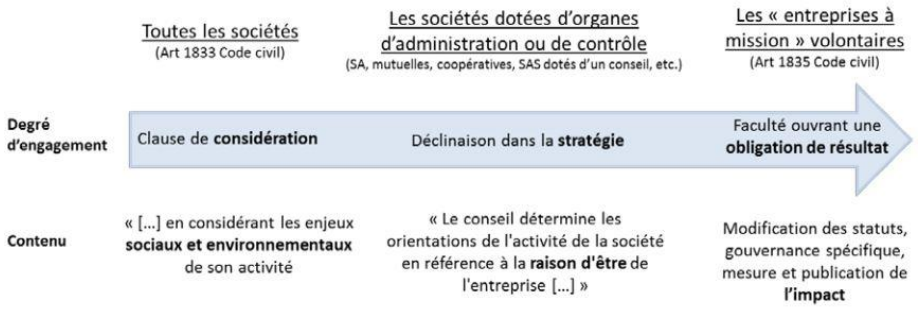

Enfin, l'assouplissement de la détention de parts majoritaires par les fondations, afin d'envisager de créer un fonds de transmission et de pérennisation d'entreprise, pour des fondateurs d'entreprises qui souhaitent pérenniser une raison d'être ou une implication territoriale, sans vocation philanthropique. Cette recommandation énonce clairement le fait que le terme de fondation et la fiscalité afférente sont réservés aux missions d'intérêt général, à la satisfaction du Centre français des Fonds et des Fondations, auditionné, selon lequel ce rapport reflète très fidèlement sa contribution, dans le chapitre intitulé "La fondation permet de sanctuariser une raison d'être au service d'un intérêt général[2].

Parmi les 6 recommandations émises à l'attention des praticiens et des administrations, l'une concerne plus particulièrement les PME. Il s'agit de **l'accompagnement du développement de labels RSE sectoriels** et de faire de la RSE un outil du renforcement du dialogue social dans les branches professionnelles volontaires. Une autre porte sur le rôle des actionnaires, dans le cadre d'une étude à mener sur son rôle, en articulation avec la réflexion engagée par ce rapport sur l'entreprise.

Les réactions contrastées des organisations patronales

Les organisations patronales ont suivi avec grand intérêt ce rapport et émis des points d'accord et certaines réserves.

Le MEDEF[3] considère que ce rapport « ouvre des pistes de réflexion intéressantes sur le rôle des actionnaires ». De plus, la révision du code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF, en consultation depuis fin février, énonce que « *pour assurer la pérennité de son activité et de ses emplois, l'entreprise doit s'inscrire dans l'horizon du long terme, en prenant en compte l'impact de son activité sur l'environnement* »[4]. Ce mouvement va dans le même sens que le rapport. A contrario, le MEDEF regrette que ces principes soient inscrits dans le code civil, ce qui représente « un choix contraignant » pour toutes les entreprises, y compris les PME. Le MEDEF souligne également que la portée de « l'introduction d'une notion nouvelle, comme celle de la « raison d'être », dans le Code du Commerce » va nécessiter plusieurs années pour être appréhendée globalement. Si le MEDEF approuve le caractère optionnel des sociétés de créer une entreprise à mission, il regrette l'atteinte portée à la liberté contractuelle des SAS. Et il juge prématuré d'augmenter le nombre de salariés présents dans les conseils d'administration, étant donné la mise en place récente de la loi Rebsamen abaissant le seuil à 1 000 salariés.

[2] https://www.centre-francais-fondations.org/ressources-pratiques/plaidoyer/lentreprise-objet-dinteret-collectif-nicole-notat-et-jean-dominique-senard-avec-le-concours-de-jean-baptiste-barfety-inspecteur-des-affaires-sociales-2018

[3] http://www.medef.com/fr/communique-de-presse/article/rapport-senard-notat-une-reconnaissance-du-role-essentiel-des-entreprises-dans-leconomie-et-dans-la-societe

[4] http://www.afep.com/presse/publication-du-rapport-senard-notat/

La CPME[5] salue la recommandation pour valoriser les démarches RSE des PME, dans la continuité de son soutien à l'expérimentation engagée de référentiels RSE sectoriels de la Plateforme RSE auprès d'organisation professionnelles volontaires. Par contre, elle se déclare vigilante afin que la recommandation du comité de parties prenantes, émanant de grandes entreprises, se traduise dans les faits par l'intégration de PME fournisseurs de ces donneurs d'ordre.

La CPME est plus circonspecte sur le risque juridique de recommandations, comme la modification du Code civil. Elle estime que la modification du Code civil est une mauvaise réponse, purement juridique et éloignée des préoccupations des chefs d'entreprise, affectant toutes les sociétés, quel que soit leur statut et leur taille. Enfin, la CPME alerte sur le fait que la responsabilité du dirigeant est évoquée, en particulier dans l'obligation de moyen relatif aux enjeux sociétaux et environnementaux de l'entreprise. Et pour la « raison d'être », une société pourrait être dissoute si les orientations de l'entreprise n'étaient pas conformes à sa raison d'être. Sur ces sujets, la CPME demande une étude juridique préalable, pour vérifier les impacts juridiques effectifs de ces mesures.

Des avancées saluées par les entreprises engagées & les entreprises sociales

C'est un accueil enthousiaste que le Mouves[6] a réservé au rapport. Il salue notamment la proposition de modification du Code civil, pour considérer les enjeux sociaux et environnementaux dans les activités des entreprises, ainsi que le renforcement de la représentation des salariés dans les organes de gouvernance et la création des entreprises à mission, un second cercle d'entreprises engagées pour améliorer leur impact social et environnemental, après la reconnaissance des entreprises sociales tournées exclusivement vers l'intérêt général. Selon Jonathan Jérémiasz, le président du Mouves, « *le moment est unique pour donner une cohérence politique globale et lancer une vraie dynamique vers une économie qui met l'humain au centre et joue son rôle d'acteur indispensable des transitions écologiques, numériques, générationnelles et solidaires.* »

Cette vision positive du rapport est partagée par des organisations comme le Centre des Jeunes Dirigeants d'entreprise (CJD), le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D), le Mouvement des Entrepreneurs et des Dirigeants Chrétiens (EDC), et des personnalités engagées, à l'instar de Pascal Demurger, DG de la MAIF, Olivier Guilbaud, DG de Science & Nature, Anne-Marie Idrac, dirigeante d'entreprises et femme politique, Denis Metzger, PDG de Chequers Capital et président de la Break Poverty Foundation, qui ont co-signées l'appel du think tank Terra Nova[7], à promouvoir la pédagogie et la mise en œuvre de ce rapport dans leurs entreprises. Il apporte « *une reconnaissance de l'entreprise au cœur de la Société, qui fait avancer la dynamique d'une économie de marché dans le sens d'un monde plus durable* ».

Plus nuancée, la position d'ESS France[8] sur la mission « Entreprise et intérêt général » estime que les entreprises à mission existent déjà en France : ce sont les entreprises de l'économie sociale et solidaire, qui évoluent dans un cadre législatif strict. ESS France est favorable à la modification de l'article 1833 du code civil, estimant que l'intégration des enjeux sociaux et environnementaux est « *le seuil minimal de responsabilité pour tout entrepreneur quelle que soit la forme juridique de son entreprise* ». Et que l'option proposée d'avoir un objet social plus étendu que le partage de bénéfices entre associés (entreprise à mission), constitue « *une évolution très positive qui contribue à une meilleure régulation et à un dynamisme renforcé du monde économique* ». Mais cette possibilité ne

[5] http://cpmeparisiledefrance.fr/rapport-notat-senard-modification-de-l-objet-social-des-entreprises/

[6] http://mouves.org/Mouves2015/wp-content/uploads/2018/03/rapport-notat-senard.pdf

[7] http://tnova.fr/notes/appel-collectif-de-soutien-aux-conclusions-du-rapport-notat-senard-sur-l-entreprise-et-l-interet-general

[8] https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2018/03/06/la-position-d-ess-france-sur-la-mission-entreprises-et-interet-general

doit permettre aucun avantage financier ou fiscal particulier. Pour le préciser, ESS France souligne que les entreprises de l'ESS ont des exigences d'un niveau supérieur à celui de l'objet social étendu, en particulier au travers de bénéfices majoritairement consacrés à l'objectif de l'entreprise et de réserves obligatoires impartageables et non distribuables. Si ces entreprises de l'ESS conjuguent solidarité, responsabilité, intérêt collectif et volonté de développement économique, via l'innovation sociale, il n'en demeure pas moins que le besoin de mettre en musique les 12 pistes de développement des entreprises de l'ESS proposés en avril 2017 par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire reste toujours d'actualité.

Un rapport équilibré et incitatif selon Le RAMEAU

De son côté, Le RAMEAU apprécie l'équilibre du rapport. Il propose un cadre souple et évolutif pour les entreprises désireuses de s'engager, sur le plan social, sociétal et environnemental, sans confondre le cadre de l'intérêt général et la sphère économique. Dans la présentation du rapport, Le RAMEAU retrouve plusieurs arguments exprimés dans un dossier sur l'intérêt général[9] transmis aux auteurs, plaidant en faveur de l'expérimentation de projets plutôt qu'un strict cadre normatif. Ainsi, le rapport reconnaît la spécificité du tissu économique français, majoritairement constitué de TPE et de PME, pour lequel une réponse standardisée et uniforme ne serait pas adaptée[10]. D'ailleurs, le rapport recommande le recours à un « droit souple » efficace, avec des normes élaborées dans la concertation avec les parties prenantes, incluant une révision périodique, s'inscrivant ainsi dans les recommandations d'emploi du droit souple préconisés par le Conseil d'Etat[11]. Et, si ce rapport encourage les entreprises à une approche plus responsable auprès de leurs parties prenantes, il s'appuie sur le constat observé par France Stratégie : la performance économique des entreprises responsables est supérieure de 13% en moyenne à celle des autres entreprises[12].

Au-delà de la gestion régulatrice, la Vision et l'Action

Si ce rapport apporte une contribution certaine à la question du lien entre l'entreprise et l'intérêt général, il n'en traite que l'une des facettes : celle de la gestion régulatrice. Les deux autres leviers, identifiés en 2015 dans le rapport consacré à l'intérêt général[13] ne sont pas abordés. Il s'agit de la Vision et de l'Action. Concernant la Vision, la réponse est sans doute à chercher du côté des ODD. Le prochain rapport du Comité 21 sur l'état d'avancement de l'appropriation des ODD fournira des clés de lecture. Concernant l'Action, les solutions émergent en lien avec les territoires. Le prochain rapport de la Plateforme RSE sur « Entreprise & Territoire » et le 3ème volet[14] du Guide « Construire ensemble » sur l'implication de l'entreprise sur les territoires, vont apporter un éclairage sur l'état des lieux des pratiques. Sans attendre ces différents rapports, les données de l'Observatoire des partenariats[15] et

[9] http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2018/02/LR-Dossier-IG-bad.pdf

[10] Rapport Notat – Senard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », mars 2018, p. 23

[11] Rapport Notat – Senard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », mars 2018, p. 33 – 34 & Conseil d'Etat, Etude annuelle 2013, *Le droit souple*, octobre 2013

[12] Rapport Notat – Senard, « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », mars 2018, p. 34

[13] Rapport « Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance » (H. Allier & CB Heidsieck, novembre 2015)

[14] 1er volet : Guide « Construire ensemble » sur les partenariats associations – entreprises (MEDEF – Le RAMEAU, mars 2014) ;

2ème volet : Guide « Construire ensemble » sur l'engagement associatif salariés (MEDEF – Le RAMEAU, juillet 2016)

[15] « Rapport quinquennal 2013-2017 » Observatoire des partenariats, février 2018 : http://www.lerameau.fr/wp-content/uploads/2018/02/LR-ObservatoirePartenariats-RapportQuinquennal-2013-2017_BAD.pdf

les retours d'expérience disponibles sur les centres de ressources « RSE & Partenariat »[16] et « Co-construction territoriale »[17] constituent d'ores et déjà un panorama précis des enjeux et des pratiques de terrain des entreprises.

Comme le rappelle le livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! »[18], les mutations sociétales que nous vivons correspondent à une dynamique qui s'inscrit dans le temps long. Il est donc essentiel de puiser dans l'expérience des pionniers les « preuves de concept » qui nous permettent de nous projeter en confiance. Ainsi, si la dimension de gestion régulatrice est incontestablement l'un des leviers pour accélérer la transformation des liens entre l'entreprise et l'intérêt général, il ne faut pas oublier les deux autres dimensions : la Vision et l'Action. C'est ce tryptique qui permettra un engagement pertinent des entreprises à la fois pour réduire les fragilités et pour faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi. Cette dynamique est déjà à l'œuvre sur les territoires. Sachons l'observer, la rencontrer et la valoriser pour qu'elle puisse s'irriguer largement. Le rapport Notat – Senard en est une étape, poursuivons le chemin !

[16] Centre de ressources « RSE & Partenariat » : http://rseetpartenariats.wordpress.com/

[17] Centre de ressources « Co-construction territoriale » : http://coconstructionterritoriale.wordpress.com/

[18] Livre collectif « Bien commun : vers la fin des arrogances ! » (Edition DALLOZ, collection Juris Association, décembre 2016)

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX

LES IMPACTS DES ALLIANCES INNOVANTES AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Le mouvement de co-construction entre organisations de nature différentes s'accélère sur les territoires[19]. Publiée en février 2018, cette synthèse partage les enseignements des recherches de terrain du RAMEAU et les études de l'Observatoire des Partenariats[20]. Elles ont dégagé empiriquement 3 impacts des alliances innovantes au service du bien commun, sur :

– La performance des organisations,
– Les innovations territoriales et sociétales,
– La confiance des Hommes et des territoires, levier d'engagement au service du bien commun.

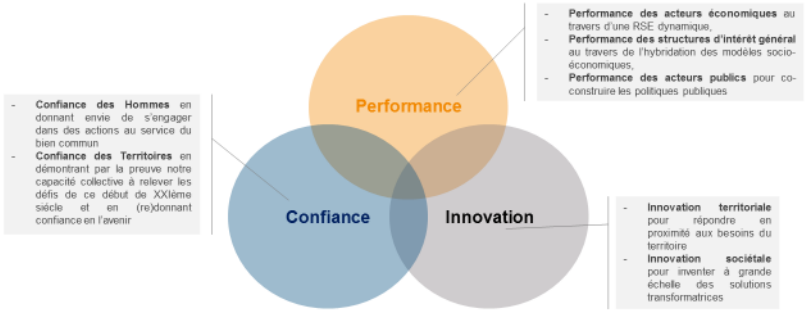

Cette note met en relief l'apport de la contribution des alliances innovantes pour chacun de ces impacts.
Ainsi, la co-construction entre différents acteurs permet de générer des solutions fécondes pour la performance de chaque organisation, répondant par exemple à leurs besoins de dialogue avec les parties prenantes, de développement de nouvelles ressources ou encore de cohésion sociale.
Dans le domaine de l'innovation sociétale, processus long et complexe qui nécessite des besoins différents aux innovateurs selon les phases[21], les alliances multi-acteurs favorisent une dynamique de déploiement.
Dans un contexte de transformation profonde de l'intérêt général, notre mode d'action collective est appelé à évoluer[22] avec une plus grande articulation entre domaines, acteurs et territoires. Dans ce contexte, les alliances favorisent la confiance en agissant sur l'engagement des personnes et sur l'engagement territorial.

AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT : VERS UNE REFONTE DU SYSTEME FRANÇAIS

L'aide publique au développement (APD) tente un nouveau départ. Réduite à la portion congrue durant plusieurs quinquennats, ce qui vaut à l'Hexagone d'arriver souvent en queue des classements internationaux des principaux pourvoyeurs d'aide, la France tente de faire meilleure figure en annonçant de nouvelles priorités. D'une façon globale, le gouvernement s'est fixé comme objectif d'ici à la fin du quinquennat d'amener à 0,55% du revenu national brut la part consacrée à l'aide au développement au lieu de 0,38% en 2016.

[19] Données du programme d'études PHARE de l'Observatoire des partenariats http://observatoire-des-partenariats.fr
[20] L'Observatoire des partenariats est piloté par Le RAMEAU
[21] Référentiel « Modèle d'investisseur sociétal », Le RAMEAU, 2015
[22] Rapport collectif « Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance », 2015

L'Allemagne et le Royaume-Uni, par exemple, collent aux objectifs des Nations Unies fixés depuis le début des années 1980 de consacrer 0,7% du RNB à cette aide. Pour la France, si elle veut atteindre ces nouveaux objectifs, l'effort budgétaire supplémentaire doit porter sur environ 1,2 milliard d'euros à partir de la loi de finances de 2019. Cette trajectoire budgétaire annuelle a été établie début février lors d'un conseil interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID). Présidée par le Premier ministre cette instance fixe les grandes lignes de la politique de développement.

En même temps, Emmanuel Macron vient de confier au député LREM Hervé Berville, membre de la commission des Affaires étrangères, une mission sur la modernisation de la politique d'aide au développement de la France. L'objectif recherché est double. Le chef de l'Etat souhaite une plus grande efficacité de l'aide distribuée. Dans les années 1990, la France a octroyé des prêts à des pays qui se sont endettés et dont, *in fine*, il a fallu effacer la dette. Il veut aussi que les montants distribués soient plus utiles à ceux ou celles à qui ils sont destinés. Trop d'intermédiaires ponctionnent l'aide allouée : l'objectif est donc d'aller au plus près sur le terrain pour trouver des solutions locales durables. Peut-être est-il bon aussi de décentraliser l'aide et d'aller davantage vers la société civile. Aujourd'hui, 3% seulement de cette aide transite par les ONG et les collectivités territoriales. D'autres structures comme les acteurs du commerce équitable peuvent également constituer des relais efficaces.

Pour cette nouvelle approche, cinq grands domaines prioritaires ont été fixés : stabilité internationale, climat, éducation, égalité femmes-hommes et santé. La France mobilisera 500 millions d'euros pour la protection de la planète d'ici 2022, ainsi que 500 millions de plus pour la « *stabilisation des zones de crises ou des pays dits vulnérables* », notamment « *avec un focus important sur l'aide humanitaire* ». Sur le terrain de l'éducation, en particulier de la jeunesse africaine et des jeunes femmes, la participation de la France au Partenariat mondial pour l'éducation (PME) va passer de 17 millions pour la période 2014-2017 à plus de 200 millions.

En même temps que son augmentation, le pilotage de l'aide sera renforcé avec un rapport annuel rédigé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et qui sera remis au président de la République et au Premier ministre. Il comportera « *des points de reporting précis pour gagner en efficacité dans la destination de ces aides publiques au développement* », souligne le gouvernement.

S'il tient ses engagements, le gouvernement pourrait mettre fin à des années de critiques des parlementaires qui dénoncent la double opacité – budgétaire et statistique – de l'APD autant que son inefficacité. Dans un avis de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, datant de 2017, le député (LREM) Hubert Julien-Lafferière juge que, plus encore que son montant proprement dit, il importe que « *l'aide publique au développement suive une stratégie cohérente et étroitement liée aux objectifs de politique étrangère de notre pays*. » Plusieurs rapports parlementaires, parmi lesquels le rapporteur pour avis de la mission « Aide publique au développement » pour le PLF 2017 plaident d'ailleurs pour la création d'un ministère de plein exercice. [23]

[23] Aide publique au développement : vers une refonte du système français – pour en savoir plus :
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/0301331274253-les-nouvelles-ambitions-de-laide-publique-au-developpement-francaise-2156177.php
- https://www.la-croix.com/Economie/France/France-veut-renover-aide-developpement-2018-02-27-1200916799

INFOGRAPHIE : L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN FRANCE

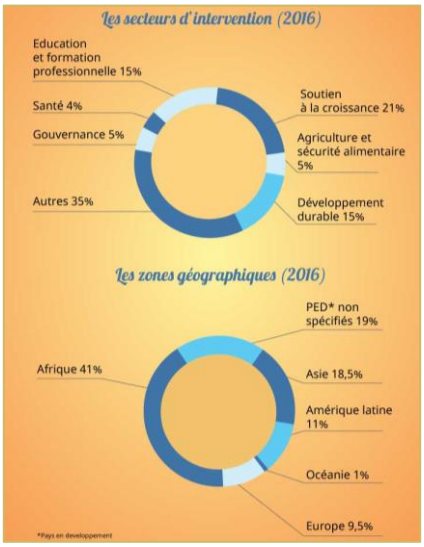

Source : Ministère des Affaires étrangères.

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES DE L'ESS

Publié en mars 2017, ce premier rapport dédié au financement des entreprises de l'ESS est le fruit des travaux de la commission présidée par Frédéric Tiberghien, Président de la commission ESS France sur le financement des entreprises de l'ESS, Président de l'association Finansol et conseiller d'Etat.

Ses enseignements sont pertinents, près de 4 ans après la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS prévoit que le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (CSESS), et 4 mois après le lancement de l'initiative gouvernementale « French Impact ».

Selon Frédéric Tiberghien, Président de la commission sur le financement des entreprises de l'ESS, ce rapport sur le financement dans l'ESS « fait l'inventaire des difficultés rencontrées par les entreprises dans l'accès au crédit et au financement ». Ce document inédit, qui « dresse pour la première fois un panorama complet des financeurs et des financements et identifie les lacunes dans l'offre de financement », formule également 97 propositions pour améliorer le financement de l'ESS et listent les points de blocage à corriger. « L'une des recommandations consiste à pérenniser et à augmenter le financement de cet accompagnement à tous les stades critiques (amorçage, changement d'échelle, innovation) », déclare Frédéric Tiberghien.

Le rapport répertorie également différentes pistes d'action permettant de construire un écosystème favorable au financement des entreprises de l'ESS. Parmi elles, l'évolution des modèles économiques par filière d'activité, l'amélioration des solutions financières, ou encore la coordination des financeurs en région.

FOCUS SUR LE CORPORATE VENTURE

Total, EDF, Engie, tous se sont dotés d'un fonds de Corporate Venture au cours des dix dernières années. Sans cesse confrontés à l'innovation, instigatrice d'une nouvelle concurrence, venant menacer leur situation établie, les grands groupes industriels français cherchent dans ces fonds un nouveau souffle.

Les fonds de Corporate Venture sont des structures investissant en fonds propres dans des startups ou des PME innovantes, porteuses de croissance, par des prises de participation minoritaires. Le Corporate Venture

se distingue du venture capital classique qui repose lui sur des sociétés financières indépendantes. Dans le cadre du Corporate Venture, le fonds repose sur une société non financière (productrice de biens et services non financiers), souvent industrielle ou de service high tech, désireuse de garder une longueur d'avance sur ses concurrents et de détecter de nouveaux marchés en finançant les startups de son écosystème.

Les objectifs sont sensiblement différents. Le capital-risque cherche en premier lieu des retours sur investissements rapides alors que le Corporate Venture cherche plutôt à mettre en place des stratégies d'innovations afin de développer des ambitions stratégiques et organisationnelles. L'efficacité des investissements n'est alors pas mesurée uniquement sur des critères financiers. Les fonds de Corporate Venture intègrent aussi d'autres dimensions telles que le transfert de connaissance, les tests de marchés, l'apprentissage.

Ce phénomène a pris de l'importance ces dernières années suite à la mise en place d'un dispositif d'incitation fiscale en France, à l'initiative de Fleur Pellerin et Pierre Moscovici. Proposé en 2013 mais entré en vigueur seulement en juillet 2016 ce dispositif permet la dotation des amortissements des prises de participation sur 5 ans. En 2016, 590 prises de participation ont été réalisées par les fonds de Corporate Venture en France, pour un montant cumulé de 2,7 milliards d'euros, soit deux fois plus qu'en 2015.

FIGURE : SECTEURS D'INVESTISSEMENTS DU CORPORATE VENTURE (EN NOMBRE DE DEALS) - 2016

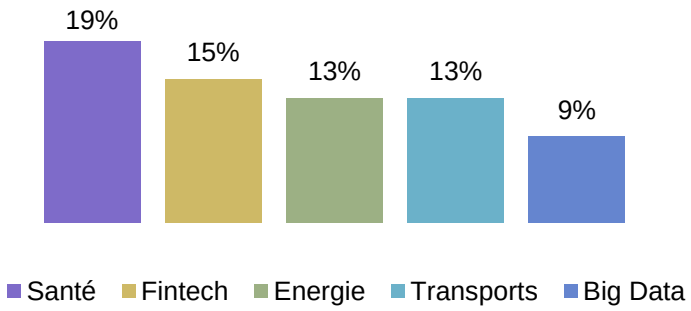

Les grands énergéticiens ont créé leur propre fonds de Corporate Venture afin de répondre aux défis énergétiques actuels et d'identifier des relais de croissance futurs. Cette structure en interne permet d'exercer une veille sur l'émergence d'innovations susceptibles d'impacter un secteur ou un marché et de détecter ainsi des technologies innovantes ou de nouveaux marchés. Total Energy Ventures étudie entre 450 et 500 propositions par an, ce qui lui permet d'anticiper les évolutions de son secteur et de capter de nouveaux business modèles. En détenant des parts dans une startup, les fonds ont l'opportunité d'observer le développement de la technologie, et d'adapter leur stratégie et leur offre. Engie New Ventures a été un moyen pour le Groupe de se diversifier et d'engager une mutation profonde vers les énergies renouvelables et les services énergétiques. Par sa prise de participation dans Heliatek, une start-up spécialisée dans la production de films photovoltaïques organiques pour les bâtiments, Engie témoigne de son ambition de devenir un acteur clé de l'architecture énergétique des bâtiments.

Pour Total Energy Ventures, la prise de participation minoritaire dans ces startups permet d'instiller l'innovation au sein du groupe. Sa prise de participation dans la société Stem, spécialisée dans les sociétés de gestion de consommations énergétiques est stratégique. Stem apporte une solution permettant de coupler une production photovoltaïque à des systèmes de stockage ; le client peut alors gérer le courant en fonction de ses besoins et d'interagir avec le réseau. Cette technologie est un apport déterminant dans le développement de Sunpower, filiale du Groupe Total.

Le Corporate Venture est aussi un moyen pour ces groupes d'étudier et d'investir dans des projets diversifiés, en plus grand nombre alors que cela n'aurait pu être possible en interne. Les grands groupes cultivant souvent une aversion au risque importante, peuvent ainsi innover à moindre coût.

Si les fonds de Corporate Venture permettent aux grands industriels de rester intégrés à l'écosystème entrepreneurial, pour les PME et startups financées, cette collaboration a une réelle valeur ajoutée, au-delà du simple aspect financier. En effet cette collaboration légitime la validation de leur innovation par un acteur majeur du secteur, gage de crédibilité. Ces acteurs innovants peuvent bénéficier d'un appui opérationnel, des ressources et des réseaux des groupes. Pour Total Energy Ventures, qui se limite à une prise de participation inférieure à 15%, c'est surtout l'accès à l'expérience et à ses services en interne qui fait la différence. Il facilite l'accès à leurs canaux de distribution, à leurs services logistiques ainsi qu'à leur activité R&D.

Ce partenariat aide les startups à créer des écosystèmes efficaces plus rapidement et à accélérer l'émergence de leur produit tout en restant indépendantes.

Depuis deux ans, la majorité des investissements dans les startups sont réalisés par les fonds de Corporate Venture. En 2017, ils ont investi près de 80 milliards de dollars dans le monde. Cette tendance est largement tirée par l'Asie et ses géants de la technologie comme Alibaba ou encore le groupe de télécoms japonais Softbank et son fonds de 100 milliards de dollars. En Asie ces fonds ce sont jusqu'à présent concentrés sur la tech mais se tournent progressivement vers l'énergie. De l'autre côté de l'Atlantique, les montants d'investissement du Corporate Venture sont 24 fois plus élevés qu'en France. Néanmoins en 2015, 40% des entreprises du CAC 40 possédaient déjà une activité de Corporate Venture, via un fonds d'investissement dédié ou par le biais d'une équipe interne.

Le Corporate Venture se présente aujourd'hui comme un outil d'Open Innovation. Les grands énergéticiens ont ainsi un retour d'expérience sur des marchés de niche dans lesquels ils ne sont pas encore présents. La relation entre ces géants et les startups repose sur du partage et de la coopération à travers de nombreux échanges. Par le biais de ces fonds, ces entreprises s'ouvrent sur une diversité d'acteurs extérieurs leur permettant d'améliorer leur efficacité et de valoriser leurs efforts d'innovation. Ces structures participeront sans aucun doute à la transformation des énergéticiens français.[24]

EVALUATION D'IMPACT SOCIAL, QUELS ENJEUX POUR LES FINANCEURS ?, PAR L'ADMICAL

EN PARTENARIAT AVEC L'ADMICAL ADMICAL CARREFOUR DU MÉCÉNAT

Le mercredi 4 avril dernier, l'Avise réunissait différents acteurs autour de la thématique de l'évaluation d'impact social dans les locaux de la Caisse d'Epargne. Cet évènement fut l'occasion de faire le point sur les enjeux de cette mesure d'impact du côté des financeurs. Retour sur une soirée riche en échanges.

[24] Focus sur le Corporate venture – adapté de :
- https://www.energystream-wavestone.com/2018/03/le-corporate-venture-quel-role-dans-la-strategie-dinnovation-des-grands-energeticiens/

QUAND LA RELATION PARTENARIALE S'AXE SUR L'UTILITE SOCIALE

C'est avec le premier témoignage de Marie Leclerc-Bruant, responsable projet du marché économie sociale de la Caisse d'Epargne, que nous pouvons observer l'importance de la démarche de mesure d'impact social, notamment dans le mécénat. En effet, la Caisse d'Epargne agit de façons différentes pour soutenir les structures de l'ESS : financements, investissements, mécénat et RSE ; les pratiques d'évaluation sont donc très différentes selon le mode d'intervention. Pourtant quand l'évaluation porte sur les actions de mécénat c'est l'impact social qui est prioritaire. Les indicateurs sont co-construits pour permettre aux structures de se les approprier et de les rendre plus efficace.

La démarche d'évaluation peut aussi porter sur l'utilité sociale et permettre ainsi de renforcer le dialogue et les partenariats entre les financeurs et les structures. Dans ce contexte, la mesure s'axera sur 3 moment clés : la définition de l'utilité sociale du projet ou de la structure (c'est à ce moment que vont émerger les critères d'évaluation), la mesure concrète qui nécessite des ressources particulières, et la construction d'un point de vue partagé pour s'assurer de l'appropriation des résultats par chacune des parties prenantes.

Le financeur adopte alors une position très centrale qui, au-delà de son don, apporte de la valeur à la mesure d'impact social.

DU REFERENTIEL AU SUR-MESURE

C'est dans ce contexte que nous pouvons imaginer que chaque mesure d'impact social sera construite sur-mesure, en fonction des objectifs et des enjeux de la structure, du financeur et des résultats que l'on souhaite obtenir. En parallèle, la démarche d'évaluation nécessite de telles compétences qu'il semblerait préférable d'avoir un référentiel commun, pratique et rapide à mettre en place. Ce référentiel permettrait aussi à chaque partie prenante de s'approprier la démarche et d'y trouver des objectifs individuels mais communs au partenariat. Cependant, il semble encore difficile de mettre en place ces référentiels car les secteurs d'activité dans lesquels se mettent en place les actions sont très variés et possèdent leur propre spécificité. Les mesures d'impact vont donc prendre des tournures très variées, rendant difficile la création de référentiels communs.

ET LE FINANCEMENT DANS TOUT ÇA ?

L'intérêt pour l'évaluation de l'impact est très récent et s'est rapidement basé sur des outils de suivi d'investissement empruntés à l'entreprise. Au fil des années, les méthodes ont évolué et l'intérêt pour l'impact s'est précisé, notamment avec le mécénat.

Aujourd'hui, « rendre des comptes » est une des priorités des financeurs qui soutiennent des projets. Il faut donner accès à des données qui permettront d'évaluer le bienfondé d'un soutien financier apporté à une structure.

Mais alors, comment un financeur peut-il observer et mesurer l'effet de son financement ? Tout d'abord, comme nous l'indique François Debiesse, président de l'Admical, l'impact d'un financement ne se résume pas à la somme des impacts des projets soutenus. Il faut spécifier chaque accompagnement, car, comme on l'a évoqué plus haut, les démarches de mesure d'impact sont bien différentes selon les secteurs, les projets et les enjeux. De même, les visions seront différentes en fonction des projets soutenus et des investisseurs. Ces visions influenceront fortement le choix des méthodes et des outils utilisés.

Est-il toujours bien utile de mesurer l'impact de son financement, son efficacité ?

Cette vision tend à changer radicalement la perception de la mesure d'impact du financement. En effet, lorsqu'on évalue le financement, on pense rapidement à évaluer les euros investis et les effets de cet investissement (1 € dans ce projet a permis de réaliser la mise en place de tel projet, l'accompagnement de X bénéficiaires, etc.). Mais la pertinence du financement est beaucoup plus intéressante quand elle s'oriente davantage vers l'observation des changements impliqués et des indicateurs qui en rendront compte. On passe donc rapidement d'une méthode exclusivement quantitative à une *démarche impliquant du qualitatif*.

DONNER LES MOYENS AUX ENTREPRISES DE L'ESS D'EVALUER LEUR IMPACT SOCIAL

Au-delà des questions pécuniaires, le manque de moyens et surtout de ressources humaines et une problématique importante pour les structures. De même, les compétences nécessaires à la mise en place d'une mesure d'impact leur font souvent défaut.

Le financeur peut alors moduler son implication et offrir aux structures, au-delà de son soutien financier, une véritable aide pour acquérir les compétences nécessaires (mécénat de compétences, mise en relation). Il se verra aussi adapter sa vision de la mesure d'impact et adoptera une posture plus expérimentale, acceptant le droit à l'erreur et à l'expérimentation des structures. La mesure d'impact est alors considérée comme un indicateur des améliorations et du suivi à mettre en œuvre.

Enfin, le financeur doit préciser au maximum sa demande concernant la mesure d'impact (surtout lorsqu'il en est le commanditaire). Il arrive très souvent que les structures en charge de réaliser une mesure d'impact de leur projet, ne savent pas réellement à quoi va servir cette mesure pour le financeur. Les objectifs sont parfois très contrastés entre les motivations des financeurs et celles des structures et les réalités de terrain. Le travail de co-construction semble plus que jamais indispensable, afin de s'assurer que la démarche soit comprise de toutes les parties prenantes.

ACCES AUX SEMENCES DE QUALITE : L'EXEMPLE DES ENTREPRISES SEMENCIERES LOCALES AU MALAWI

Pour les petits paysans d'Afrique sub-saharienne, la mauvaise qualité des semences est souvent l'une des principales raisons qui expliquent les faibles récoltes. La mise à disposition de semences variées et de qualité est pourtant l'une des stratégies les plus efficaces et rentables pour enclencher une croissance verte et durable. Au Malawi, depuis une quinzaine d'années, un fonds de roulement semencier novateur a progressivement fait émerger une industrie semencière privée locale, et permis de faire renaître la production d'arachide du pays.

Les options sont limitées pour les habitants du Malawi, jeune pays enclavé classé parmi les nations les plus pauvres du monde, où deux personnes sur trois sont âgées de moins de 25 ans. La plupart des familles dépendent encore d'une agriculture vivrière et pluviale, très vulnérable au climat erratique de cette région semi-aride. Deux années consécutives de sécheresse ont accru l'insécurité alimentaire. La production de maïs, aliment de base, a chuté d'un tiers en 2016. Augmenter la productivité des petites fermes vivrières est essentiel pour réduire la pauvreté dans ce pays. Une meilleure diversité dans les fermes et dans les assiettes, en encourageant les paysans à cultiver davantage de légumineuses comme l'arachide ou le pois d'Angole, permettrait d'améliorer nettement la nutrition familiale tout en enrichissant les sols appauvris du Malawi. Mais la grande difficulté pour obtenir des semences de légumineuses de qualité pose encore problème. Le secteur privé semencier n'a pas investi pour produire des semences de légumineuses améliorées. Plusieurs études montrent que nombre de paysans de cette région utilisent leurs propres semences ou en achètent, en partie pour renouveler leurs stocks, via les circuits informels ou les marchés locaux, où le grain est converti en semences de qualité souvent douteuse.

Pour l'arachide par exemple, le Malawi, autrefois exportateur, a vu sa production chuter dans les années 80. Alors que plus de 90 % des arachides viennent des petites fermes familiales, les rendements moyens au

début des années 2000 étaient bas, autour de 860 kg par hectare. Les paysans font face à de multiples aléas : la pauvreté des sols, les maladies, les insectes, la sécheresse, ou encore l'utilisation de variétés locales non productives.

L'Institut international de recherche sur les cultures des tropiques semi-arides (ICRISAT) et les instituts de recherche et développement nationaux ont développé, au cours des années, des variétés améliorées comme la Nsinjiro : un type d'arachide de confiserie, productive et résistante à la rosette (un virus de l'arachide transmis par des piqûres d'insectes, qui stoppe la croissance de la plante et teint le feuillage en jaune). Pour disséminer ce type de semences améliorées, des systèmes semenciers communautaires (des banques de semences villageoises mises en place par des ONG, par exemple) ont permis d'atteindre près de 50 000 paysans en dix ans. Mais pour une adoption à l'échelle du pays, il fallait trouver un modèle financier durable avec un engagement du secteur privé.

En 1999, l'ICRISAT a mis en place un fonds de roulement de semences d'arachide dont l'objectif était de créer un modèle économiquement viable, qui puisse fournir des semences de variétés améliorées (productives, tolérantes à la sécheresse, résistantes aux maladies) sur la durée, avec une qualité garantie et à un prix raisonnable pour le paysan. Cette initiative, soutenue d'abord par USAID et maintenant par l'Irlande, a encouragé la création d'entreprises semencières locales et l'adoption à grande échelle de variétés améliorées.

L'impact sur la production et les revenus a été significatif pour de nombreux paysans comme Mary Kumwenda. Ouvrière agricole et mère de trois enfants, Mary a rejoint le club de producteurs de semences de Madede, dans le district de Mzimba, en 2012. Elle a reçu une formation pour la production de semences d'arachide ainsi que 20 kg de semences de base, pour la multiplication. Elle a récolté 11 fois plus de semences (222 kg) et fait un bénéfice honorable de 78 000 kwacha (environ 107 dollars) la première année. L'année suivante, elle a doublé les surfaces et triplé sa production de semences grâce à une météo clémente. Son bénéfice a été de 321 000 kwacha, soit une fois et demie le revenu national moyen.

Au cœur du modèle, il y a les communautés ou « clubs » de producteurs de semences : des groupes de 10 à 15 petits paysans formés à la production et la gestion de semences, ainsi qu'aux dynamiques de groupe. Ces clubs sont contractualisés par l'organisation qui gère le fonds de roulement pour multiplier une quantité de semences, achetée à prix garantis et négociés à l'avance. Les petits producteurs reçoivent en crédit leurs semences de prébase (semences de premières générations, produites en station de recherche), tandis que des fermes plus grandes peuvent, quant à elles, fournir le fonds de roulement tout en payant en avance leurs semences de prébase. Les semences de base (à partir desquelles sont produites des semences certifiées commerciales) sont ensuite vendues par l'organisation à des entreprises semencières locales pour la multiplication en semences certifiées, puis revendues aux paysans via leur réseau de commerçants d'intrants agricoles. Les recettes de ces ventes permettent au fonds de roulement de couvrir les coûts de stockage, d'emballage et de transport, et le modèle est capable d'engager davantage de petits paysans chaque année.

Le fonds de roulement semencier s'est progressivement diversifié. Désormais, niébé, pois d'Angole et riz sont dans le portfolio de l'organisation. Des entreprises semencières locales sont de plus en plus impliquées dans la production et la commercialisation de semences certifiées, elles se rendent compte du retour sur investissement intéressant de la production de semences vivrières de qualité. Ces entreprises sont membres de l'Alliance semencière du Malawi (Malawi Seed Alliance, MASA en anglais), une association créée par l'ICRISAT pour gérer le fonds de roulement et faciliter la commercialisation des semences certifiées sous la marque MASA.

Aujourd'hui, le Malawi est de retour sur les marchés internationaux, exportant de nouveau en Europe des arachides sous la marque de commerce équitable Liberation Foods, de l'organisation paysanne NASFAM, avec des rendements qui ont à peu près doublé (autour de 1500 kg/ha). Le fonds de roulement semencier

d'ICRISAT a certainement joué un rôle important dans ce renouveau de l'arachide au Malawi et d'autres pays voisins comme le Zimbabwe sont intéressés pour répliquer ce modèle.[25]

[25] Accès aux semences de qualité : l'exemple des entreprises semencières locales au Malawi – adapté de :
- http://blog.secteur-prive-developpement.fr/2018/01/22/acces-aux-semences-de-qualite-lexemple-des-entreprises-semencieres-locales-au-malawi/

L'ESS EN MOUVEMENT

L'ASSOCIATION AU CŒUR DU TERRITOIRE

Un panel très large de 4.210 responsables associatifs, interrogés au deuxième trimestre 2017, met en lumière les nombreux effets de l'action associative dans les territoires, effets directs en réponse à leur objet et effets indirects grâce à ses valeurs, son mode de fonctionnement, son implication dans le territoire… Deux éléments viennent tempérer cet état des lieux : un déficit de (re)connaissance de la part des différents interlocuteurs des associations et des attentes fortes de coopérations pour une plus grande efficacité de leurs actions.

COOP FR PRESENTE L'EDITION 2018 DU « PANORAMA SECTORIEL DES ENTREPRISES COOPERATIVES »

Bien que leur statut soit encore relativement méconnu, les coopératives font jeu égal avec leurs concurrents tant du point de vue de la performance, que du management ou de l'innovation technologique. Mieux encore, certaines coopératives font parfois la course en tête.

Par sa capacité à « faire ensemble », la voie coopérative est originale et doit faire partie du référentiel des entreprises. De par leur gouvernance démocratique et le partage de la valeur inscrits dans leur statut, les coopératives constituent depuis des décennies l'une des formes les plus abouties d'entreprise à mission collective.

Dans le cadre du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), Coop FR contribue aux débats sur la vision de l'entreprise et souhaite que la voie coopérative vienne nourrir la réflexion sur la place et le rôle de l'entreprise dans la société.

La voie coopérative fait partie du référentiel de droit commun de manières d'entreprendre, toute évolution législative doit viser à affirmer le rôle positif de la diversité en ce domaine.

Les entreprises coopératives confirment en 2018 l'efficacité de leur modèle économique, voire leur position de leader sur de nombreux marchés

Avec un chiffre d'affaire cumulé de 320 milliards d'euros (+3% par rapport à 2014), les entreprises coopératives représentent quasiment trois fois le secteur de l'automobile. Les coopératives sont présentes dans tous les secteurs et sont pour certains leaders sur leurs marchés.

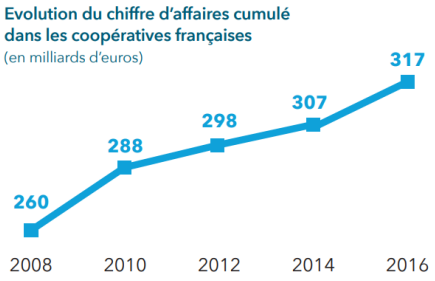

Elles représentent 70% de l'activité banque de détail, 40% de l'agro-alimentaire et 30% du commerce de détail en France. Avec 1,3 million de salariés, en milieu rural, en zone urbaine, au coeur des centres-villes et en périphérie, la part des salariés travaillant dans les coopératives est de 5,5%, en hausse constante depuis 2008.

81% des 100 premières coopératives ont leur siège social en région. Les entreprises coopératives sont ancrées localement et non délocalisables.

Leur modèle d'entreprise s'appuie sur une gouvernance démocratique et une juste redistribution de la valeur créée.

Le modèle coopératif peut aussi servir une enseigne en difficulté. C'est le cas de Sport 2000. En 2012, un plan de désendettement est mis en place pour améliorer la rentabilité moyenne de chaque magasin. L'accent a été mis sur la conduite du changement par les adhérents eux-mêmes. L'idée étant de partager les bonnes pratiques du réseau et de relancer l'implication du personnel. L'effet d'entraînement a fonctionné et, en 4 ans, Sport 2000 a réussi à se désendetter de près de vingt millions d'euros.

Le groupe Optic 2000, déjà cité, est un autre exemple de réussite d'une coopérative. Leader des réseaux d'opticiens en France, la coopérative bien connue s'est également imposée comme le fer de lance d'une politique d'accès aux soins volontaristes, en créant des services à domicile à destination des personnes âgées et isolés. Optic 2000 est également connue pour avoir développé un important maillage territorial, destiné à pallier à son niveau l'insuffisance de professionnels de santé dans certaines régions de France. La coopérative est également à l'origine d'une démarche de certification qualité devenue la norme dans le secteur optique. En décembre 2015, Optic 2000 se voit récompensé pour ses engagements RSE à l'occasion de l'opération Solutions COP 21 à Paris, et en décembre 2017, le R-AWARD « Point de Vente Responsable » a été attribué à Optic 2000 pour « ses initiatives RSE » par le Club Génération Responsable. Preuve que performance et responsabilité peuvent faire bon ménage.

Ces succès montrent aux artisans et petites entreprises qui hésitent sur leur business model, comment des professionnels, y compris indépendants, peuvent se regrouper au sein de coopératives pour organiser leur activité de manière plus efficace, avoir la main sur l'approvisionnement à un coût maîtrisé, ou accéder à des services complémentaires partagés.

De même, des commerçants de proximité peuvent accéder à des moyens puissants auxquels, seules, ils ne pourraient pas prétendre. Ainsi organisées, ils sont en mesure de répondre collectivement à la concurrence très puissante des grands groupes intégrés.

A tout le moins, les avantages du système coopératif méritent d'être mieux connus.[26]

LE CHANGEMENT D'ECHELLE DES COOPERATIVES SCIC

La Confédération générale des Scop aspire à développer le modèle coopératif, en parvenant à 70 000 emplois coopératifs en 2020 au lieu de 53 000 recensés fin 2016. L'objectif ? Se développer sur trois axes :

[26] Coop FR présente l'édition 2018 du « Panorama sectoriel des entreprises coopératives » - pour en savoir plus :
- https://www.entreprises.coop/images/documents/outilscom/panoramacoop2018/coopfr_panorama_2018_web.pdf
- http://www.daf-mag.fr/Thematique/strategie-1029/breve/les-performances-des-cooperatives-francaises-piliers-de-leconomie-sociale-et-solidaire-ess-326595.htm
- http://www.ess-france.org/actualites/coop-fr-presente-ledition-2018-du-panorama-sectoriel-des-entreprises-cooperatives

la création de coopératives, Scop (où les associés sont les seuls salariés) et Scic (où l'ensemble des parties prenantes est associé), la reprise et la transformation de structures, comme des associations, en coopérative, et, enfin, le développement de SCOP et SCIC existantes.

Avec une augmentation de plus de 140 Scic par an, ce mouvement attire et s'ouvre à de nouveaux secteurs d'activité, comme les centres de santé, le sport, l'environnement, l'économie circulaire et le numérique.

Pour soutenir les coopérateurs dans cette dynamique, cette tête de réseau a mis en œuvre, en complément de sa campagne de communication, des outils financiers. Ainsi, pour chacun des trois besoins essentiels des entreprises[27] : prêt, prise de participation et garantie, le Mouvement Scop propose une solution spécifique : Socoden permet de consolider la trésorerie via des prêts participatifs ; Scopinvest propose des solutions de financements en haut de bilan sur le long terme et Sofiscop se substitue à la caution personnelle du dirigeant.

Avec le soutien d'investisseurs, comme la CDC, le Crédit Coopératif et le groupe Up, le Mouvement Scop met en place en 2018 un fonds d'investissement Coop Venture, doté de 16 millions d'euros, dédié au lancement de start up, principalement dans le domaine du numérique, en Scop ou en Scic.

[27] *Participer*, magazine des sociétés coopératives, n° 266, mars – avril – mai 2018, p. 11

RSE & ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

CHIFFRE DU MOIS : 49% DES DIRIGEANTS DE PME-ETI ENVISAGENT UNE CROISSANCE POUR 2018, PAR ANDRE LETOWSKI

EN PARTENARIAT AVEC ANDRE LETOWSKI

49%

49% des dirigeants de PME-ETI envisagent une croissance pour 2018 quand seuls 9% prévoient une décroissance et 38% la stabilité ; 81% d'entre eux estiment être en ligne avec les objectifs fixés en ce début d'année. Sur les 49%, 6% prévoient une hausse de plus de 10% et 27% une hausse de 5 à 10%.

Cet optimisme va de pair avec un haut niveau de confiance dans l'économie française (87%) et dans l'économie mondiale (83%).

DANONE ACCOMPAGNE LA CONVERSION AU BIO DES AGRICULTEURS

Danone a dévoilé son plan 2018-2025 et annonce « *révolutionner* » son modèle de production. Le géant de l'agroalimentaire, jusqu'ici peu présent au rayon bio (avec seulement Les 2 Vaches et Provamel), voit grand. Il s'engage à ce que 100 % de ses marques pour enfants proposent une offre bio à horizon 2020. Et vise 30% de part de marché dans un secteur de plus en plus compétitif.

Pour cela, Danone prévoit d'accompagner les quelque 2300 agriculteurs français qui le fournissent quotidiennement. Une centaine d'éleveurs vont ainsi être aidés dans leur conversion vers le bio. Et plus globalement, 5 millions d'euros vont être débloqués cette année pour financer ce changement de modèle vers une agriculture « *régénératrice* », terme cher à Emmanuel Faber, le PDG de Danone.

Un « Green Friday », en opposition au Black Friday, va ainsi être lancé en septembre, la date n'ayant pas encore été définie. Ce jour-là, 100 % des ventes de Danone seront consacrées au financement de l'agriculture régénératrice.

Du côté des consommateurs, c'est la carte de la transparence qui est jouée. Étiquetage Nutri-score déployé sur tous les produits laitiers frais d'ici fin 2019, simplification des recettes et décryptage du rôle de chacun des ingrédients. Danone a compris l'importance de « reconnecter les consommateurs à leur alimentation » alors que les scandales alimentaires successifs – le dernier en date concernant Lactalis – ne font qu'accroître davantage la méfiance des Français envers les marques.

Cette transformation devrait tout de même se traduire par une hausse de 20 à 50 % sur les prix.[28]

[28] Danone s'engage dans le bio et débourse 5 millions d'euros pour aider les agriculteurs – pour en savoir plus :

ETUDE CDP : DE GRANDES ENTREPRISES REDUISENT LEURS EMISSIONS DANS LA CHAINE D'APPROVISIONNEMENT

Un nouveau rapport du CDP (Carbon Disclosure Project), une plate-forme mondiale d'informations sur les entreprises en matière d'émissions de carbone, indique que de grandes entreprises, partout dans le monde, ont réalisé une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre dans leurs chaînes d'approvisionnement en 2017.

Les émissions de carbone dans les chaînes d'approvisionnement sont en moyenne quatre fois plus élevées que celles des activités directes de l'entreprise. Selon le rapport, grâce aux activités de réduction des émissions, les entreprises ont économisé 14 milliards de dollars l'année dernière.

Cette étude met en évidence l'élan grandissant pour l'action climatique mondiale. Elle montre que le nombre d'entreprises ayant opté pour une approche novatrice dans leurs chaînes d'approvisionnement a doublé en un an, avec des réductions d'émissions atteignant 551 millions de tonnes de dioxyde de carbone, soit plus que les émissions totales de carbone du Brésil en 2016.

Rendant hommage aux entreprises pour leurs efforts avec les fournisseurs pour lutter contre les émissions de carbone et réduire les risques environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement, le CDP a attribué à 58 entreprises son deuxième Conseil annuel des Leaders de la performance climat. C'est le double du nombre de sociétés identifiées en 2017 et il comprend des géants comme Apple, Honda, Bank of America, l'Oréal, Microsoft, Nestlé, la Société Générale, Tokyo Gas Co. et Unilever.

Les exemples de leadership parmi les 58 entreprises comprennent :

- **Ajinomoto**: La société alimentaire, chimique et pharmaceutique japonaise a travaillé avec un fournisseur clé pour devenir la seule entreprise au monde à vendre des boissons en bouteilles PET 100% recyclées et résistantes à la chaleur, réduisant d'environ 2000 tonnes par an les matières plastiques vierges.
- **Kellogg Company**: la société alimentaire mondiale exploite son programme Origins dans 21 pays, soutenant environ 294 000 agriculteurs pour devenir plus durables et renforcer la résilience aux impacts du changement climatique.
- **Sky**: en partenariat avec un fournisseur clé, la société européenne de divertissement et de télécommunications est à l'avant-garde d'un modèle d'économie circulaire pour son nouveau décodeur, utilisant la conception de produits durables pour créer un système en circuit fermé sans déchet.
- **L'Oréal**: a été l'une des deux seules entreprises au monde à recevoir un A dans chacune des trois catégories de notation du CDP - protection du climat, gestion durable de l'eau et lutte contre la déforestation.

Avec une analyse fournie par McKinsey & Company, le Rapport Chaîne d'approvisionnement Mondiale 2018 du CDP intitulé « Combler le fossé : renforcer les pratiques de chaîne d'approvisionnement durable » est basé sur les données relatives au climat, à l'eau et à la déforestation collectées auprès de 4 800 fournisseurs.

Ce travail porte également ses fruits en matière de sensibilisation. Selon le rapport qui reprend des données de Carbon Trust, plus de 75 % des fournisseurs ayant répondu au CDP ont identifié des risques liés au

- https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/0301316952628-danone-muscle-son-offensive-dans-le-bio-2155396.php
- http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/20/danone-veut-decliner-ses-marques-en-bio_5259968_3234.html
- http://www.novethic.fr/actualite/social/consommation/isr-rse/salon-de-l-agriculture-le-geant-danone-part-a-l-assaut-du-bio-145488.html

changement climatique pouvant affecter leurs activités. Et plus de la moitié ont intégré le changement climatique dans leur stratégie commerciale. Cependant, pour l'instant, seuls 23 % collaborent à leur tour avec leurs propres fournisseurs pour réduire les émissions.

La Chine reflète le chemin encore long à parcourir. Si 89 % des entreprises chinoises (le pourcentage le plus élevé) identifient les risques liés aux changements climatiques, elles ne sont que 15 % parmi celles reportant au CDP à travailler sur la question avec leurs fournisseurs.[29]

MCDONALD'S S'ENGAGE DANS UNE STRATEGIE CLIMATIQUE « SCIENCE-BASED »

McDonald's se lance dans une nouvelle stratégie climatique validée par une initiative scientifique reconnue internationalement : la Science Based Targets Initiative (SBTi). Celle-ci garantit que les mesures prises par l'entreprise sont en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris, soit une limitation de la hausse de la température globale bien au-dessous de 2°C d'ici la fin du siècle.

Pour ce faire, la chaîne de restauration va réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 36% d'ici 2030 par rapport à 2015 pour ses restaurants et bureaux, en associant ses franchisés et fournisseurs. Elle s'engage également à réduire de 31% l'intensité des émissions (quantité de CO_2 émis par tonne de nourriture et d'emballage) dans toute sa chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2015.

Pour atteindre cet objectif, McDonald's privilégiera l'action sur les plus grands segments de son empreinte carbone, à savoir la production bovine, l'approvisionnement énergétique des restaurants, l'emballage et les déchets. Ils représentent près de 65 % des émissions de gaz à effet de serre du groupe. McDonald's a l'intention d'agir sur l'ensemble des leviers à sa disposition : production d'aliments de façon responsable, approvisionnement en énergies renouvelables, amélioration des procédés de fabrication et de l'efficacité énergétique, réduction des déchets et augmentation du recyclage.

Pour réduire la consommation des bâtiments, le groupe prévoit de les équiper d'éclairages LED ou d'équipements de cuisine plus efficaces énergétiquement. Pour la nourriture, le recyclage et l'emballage durable seront privilégiés. Enfin, McDonald's va soutenir et encourager l'ensemble de ses fournisseurs à travailler en agriculture raisonnée, un mode de production qui permet notamment d'utiliser moins de pesticides, et sur l'élevage bovin.

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi évitées sont estimées à 150 millions de tonnes.

L'annonce a été saluée par plusieurs ONG, comme le WWF, qui fait partie des membres fondateurs de la Science Based Targets, le CDP et le Global Compact des Nations Unies. « *Elle oblige l'une des plus grandes entreprises du monde à fournir, avec toute l'étendue de son système de chaîne alimentaire, des réductions d'émissions importantes basées sur la science. Cela coïncide également avec la décision de McDonald's de rejoindre la coalition* "We Are Still In" *sur le climat avec des milliers d'autres entreprises à travers les États-Unis* », a déclaré Carter Roberts, Président-directeur général du World Wildlife Fund (WWF) aux États-Unis.

[29] Etude CDP : de grandes entreprises réduisent leurs émissions dans la chaine d'approvisionnement - pour en savoir plus :
- https://www.cdp.net/en/research/global-reports/global-supply-chain-report-2018
- https://cop23.unfccc.int/fr/news/les-grandes-entreprises-reduisent-leurs-emissions-dans-la-chaine-d-approvisionnement-et-economisent
- http://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/58-entreprises-mondiales-dont-apple-microsoft-ou-societe-generale-agissent-sur-les-emissions-de-co2-dans-toute-leur-supply-chain-145367.html

À ce jour, 362 entreprises à travers le monde se sont engagées dans l'initiative Science Based Targets. Mais seules 93 d'entre elles ont vu leur stratégie validée.[30]

PLUSIEURS GRANDES ENTREPRISES SE FINANCENT AVEC DES CREDITS VERTS

Après les obligations vertes, voici venus les crédits verts ou à impact. Il s'agit de lignes de crédit qui prennent en compte les performances environnementales et sociales de l'entreprise. Une révolution pour le secteur bancaire et une façon d'inciter davantage les entreprises à se transformer.

Danone vient ainsi d'annoncer dans son rapport annuel l'introduction de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans sa ligne de crédit syndiqué (contractée auprès de plusieurs banques) de 2 milliards d'euros. Depuis le 12 février dernier, cette ligne de crédit intègre désormais un mécanisme d'ajustement des marges de crédit, revu au moins une fois par an, à la baisse ou à la hausse, sur la base des critères ESG de l'entreprise fournis par des tiers.

« *Nous sommes ravis d'être parmi les premiers à combiner à la fois des critères financiers traditionnels et des critères ESG comme facteurs de la performance durable à long terme, avec le soutien de nos banques dans notre vision. Cette innovation est totalement en phase avec notre engagement de créer de la valeur durable pour nos actionnaires ainsi que toutes nos parties prenantes* », a déclaré Cécile Cabanis, directrice générale Finances du géant de l'alimentation.

Avant le géant laitier, Philips avait initié le mouvement il y a près d'un an. Le groupe néerlandais a négocié un taux d'intérêt sur un crédit de 1 milliard d'euros variant en fonction de l'amélioration annuelle de ses objectifs de développement durable, mesurés par une agence extérieure. En France, EDF et Bel font également partie des pionniers. L'énergéticien a indexé une partie du coût de son découvert sur sa notation RSE.

Bel a fait de même sur sa principale ligne de crédit. Les fromageries se fixent trois objectifs à horizon 2025 : la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, le développement de programmes d'éducation nutritionnelle dans les pays clés du groupe et le déploiement d'actions concrètes pour une filière amont laitier durable. En cas de non atteinte des objectifs, Bel s'engage à mettre en œuvre des mesures correctrices au travers d'investissements directs ou de financement d'associations.

Autre innovation : la mise en place de facilités de financement pour les fournisseurs vertueux. Mi-2016, Puma avec BNP Paribas a lancé un programme de financement qui vise à récompenser le respect des normes sociales, sanitaires et environnementales par ses fournisseurs. L'équipementier les note selon une échelle qui va de A à D. En fonction de ce classement, les taux de commission d'escompte pour régler leurs factures varient, favorisant les fournisseurs les mieux classés. Dans un premier temps, le programme est déployé au Bangladesh, au Cambodge, en Chine, en Indonésie, au Pakistan et au Vietnam.[31]

[30] McDonald's s'engage dans une stratégie climatique « science-based » - pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/mc-donald-s-prend-des-objectifs-ambitieux-en-matiere-climatique-145602.html
- https://cop23.unfccc.int/news/mcdonald-s-adopts-science-based-targets-to-reduce-greenhouse-gas-emissions
- http://sciencebasedtargets.org/2018/03/20/mcdonalds-has-pledged-to-slash-greenhouse-gas-emissions-its-charting-a-course-for-sustainable-growth/

[31] Plusieurs entreprises choisissent de soumettre leurs taux de crédit à leurs performances environnementales et sociales – pour en savoir plus :
- https://goodbanque.com/investissements/finance-verte/danone-edf-philips-ont-choisi-de-de-soumettre-leurs-taux-de-crdit-leurs-performances-environnementales-et-sociales/24927/
- https://www.usinenouvelle.com/editorial/le-credit-vert-aux-entreprises-a-le-vent-en-poupe.N656149
- https://impactalpha.com/the-interest-rate-on-a-philips-loan-will-rise-and-fall-with-its-sustainability-rating/

BNP PARIBAS VEUT FINANCER L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

En janvier 2018, le gouvernement français a lancé le « French Impact », mouvement visant à promouvoir les initiatives des acteurs engagés dans une démarche économique, sociale et solidaire (associations, mutuelles, collectivités, entrepreneurs sociaux, entreprises, etc.).

ACT FOR IMPACT

BNP Paribas s'est jointe à cette dynamique en déployant son plan d'action baptisé « Act for Impact » pour soutenir le développement des entreprises engagées, affirmant son intention de devenir une référence dans l'entrepreneuriat social.

La banque française croit au potentiel de l'entrepreneuriat social : « *dès 2012, nous avons senti l'engouement pour l'entrepreneuriat social dans les grandes écoles et au sein des nouvelles start-ups* » a déclaré Raphaèle Leroy, à la tête de la direction de l'engagement d'entreprise, dont BNP Paribas s'est dotée en septembre dernier. Aujourd'hui, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) représente en effet 10% du PIB et 2,3 millions d'emplois.

L'initiative « Act for Impact », regroupant les services et solutions destinées à accélérer le développement de ces entreprises, comporte deux volets :

- **Le financement** : BNP Paribas a accordé plus de 300 millions d'euros de crédits à plus de 500 entrepreneurs sociaux. La banque est également en discussion avec le gouvernement pour participer au fonds d'amorçage national du French Impact. Ce dernier compte mobiliser un milliard d'euros sur 5 ans ;
- **L'accompagnement** : la banque souhaite créer des « hubs », espaces dans ses agences dédiés aux entrepreneurs sociaux dans lesquels des agents spécifiquement formés les accompagneront dans leurs démarches et faciliteront les connexions avec les autres acteurs du secteur (incubateurs, financeurs, acteurs publics…).

A titre d'exemple, BNP Paribas a participé au financement de Simplon, entreprise sociale de formation au numérique à destination des chômeurs et jeunes marginalisés. Elle a également pris en alternance des étudiants réfugiés, les « refugeeks » formés par l'organisme.

La banque française revendique ainsi une approche intégrée des enjeux sociaux et environnementaux, au sein de sa stratégie globale et à travers « Act for Impact », avec lequel elle entend accompagner un nouvel entrepreneur social sur quatre en France à horizon 2020.[32]

[32] BNP Paribas veut financer l'entrepreneuriat social – pour en savoir plus :
- http://www.novethic.fr/actualite/social/economie-sociale-et-solidaire/isr-rse/french-impact-bnp-paribas-se-reve-en-banque-de-l-entrepreneuriat-social-145510.html
- https://bopobs.com/2018/03/23/la-bnp-paribas-veut-financer-lentrepreneuriat-social/
- https://group.bnpparibas/actualite/act-for-impact-nouveau-label-bnp-paribas-faveur-entrepreneurs-sociaux
- http://www.carenews.com/fr/news/10011-act-for-impact-en-france-bnp-paribas-agit-pour-l-ess

FIGURE : L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN FRANCE

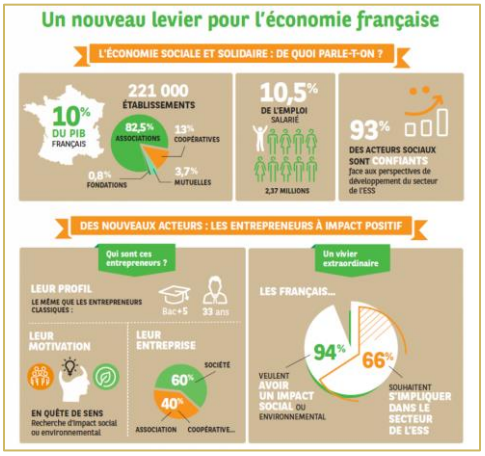

Source : BNP Paribas.

LES CAISSES D'EPARGNE : 200 ANS D'ENGAGEMENT POUR L'INTERET GENERAL

Le 22 mars 2018, les Caisses d'Epargne ont fêté leurs 200 ans. Ce « défricheur de l'intérêt général » a souvent œuvré comme pionnier.

Le RAMEAU a eu le plaisir de présenter à cette occasion les travaux d'analyse comparée de 200 ans d'histoire des Caisses d'Epargne et de l'intérêt général en France. A partir de plus d'une centaine d'analyse d'innovations sociétales, dans différents domaines et provenant de différents acteurs publics & privés, Le RAMEAU a modélisé le processus d'innovation sociale. Il a notamment souligné l'interaction entre l'avancée d'un projet d'innovation et la capacité de l'écosystème à s'en saisir. La temporalité a été identifiée comme un élément clé du modèle.

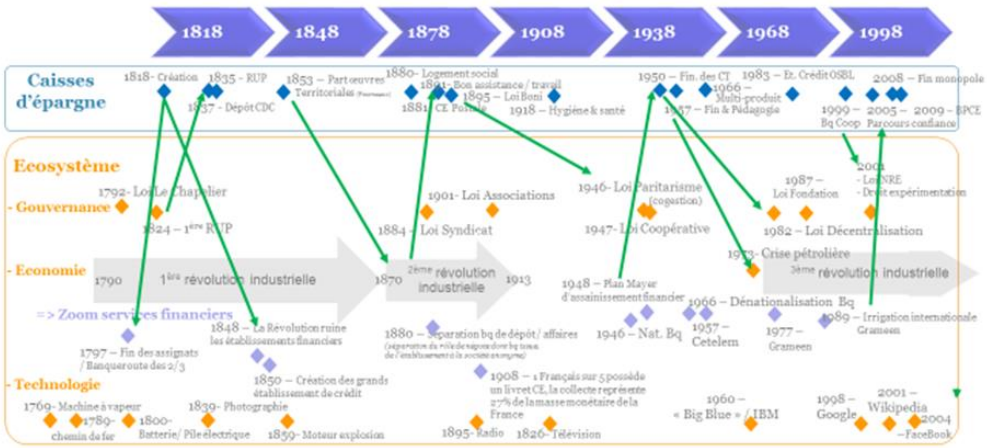

A l'occasion de la Convention FNCE, Charles-Benoît Heidsieck, Président-Fondateur du RAMEAU, a ainsi qualifié les Caisses d'Epargne de « défricheur de l'intérêt général ». Il a souligné à quel point, elles étaient en osmose avec leur écosystème et en particulier avec les territoires. Il a aussi souligné combien les alliances stratégiques ont été, dès l'origine, des moments de consolidation du modèle des Caisses d'Epargne, mais aussi de démultiplication de son impact.

Que de découvertes structurantes pour éclairer la situation actuelle ! Vous voulez en savoir plus, alors n'hésitez pas à lire le rapport publié à l'occasion du bicentenaire.

TRANSFORMATION DIGITALE

LA COMMISSION EUROPEENNE PROPOSE UNE NOUVELLE TAXE SUR LES GAFA

Les nouvelles règles proposées le 21 mars par la Commission européenne permettront-elles de mieux taxer les géants de l'internet ? Dans le collimateur de l'Union européenne : les recettes publicitaires des groupes tirées des données de leurs utilisateurs - le modèle de Facebook, Google ou Twitter - ou les revenus provenant de la mise en relation d'internautes pour un service donné - celui d'Airbnb ou Uber.

Dans un premier temps, l'exécutif européen préconise de taxer à 3% les revenus (et non les bénéfices, comme le veut l'usage) générés par l'exploitation d'activités numériques. Cette taxe, ne visera que les groupes dont le chiffre d'affaires annuel mondial dépasse 750 millions d'euros et dont les revenus dans l'UE excèdent 50 millions d'euros.

Les petites start up européennes qui peinent à rivaliser avec les mastodontes américains ne seront pas donc concernées par cet impôt indirect. Ni les entreprises dont le modèle d'affaires repose sur les abonnements, comme Netflix, ou celles qui gagnent de l'argent grâce au commerce électronique, type Amazon.

Au total, ce sont entre 120 et 150 entreprises devraient être affectées par ce nouvel impôt : la moitié seront des Américaines, un tiers Européennes et le reste Asiatiques, essentiellement Chinoises, précise la Commission. La taxe pourrait rapporter environ 5 milliards d'euros par an.

Ces nouvelles règles, qui vont directement affecter les géants du web américains, interviennent aussi dans un contexte déjà tendu avec les Etats-Unis, sur fond de guerre commerciale sur l'acier. La taxation des géants du numérique est un dossier ardemment défendu par le président français Emmanuel Macron. Considéré comme prioritaire par la Commission européenne, il est au menu du Sommet Européen des 28 chefs d'Etats et de gouvernement de l'Union européenne à Bruxelles.

Mais tous les pays ne sont pas au diapason… Pour la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, les choses ne vont pas assez vite au niveau international. Ils poussent donc pour une solution d'abord européenne, afin de donner l'exemple au reste du monde. De leur côté, les plus petits États tels que l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg, connus pour leur fiscalité bénéfique vis-à-vis des entreprises sont beaucoup plus réticents à une initiative purement européenne. L'Irlande, qui a réussi à attirer le siège européen de Facebook avec ses taux d'imposition avantageux, ou le Luxembourg, pays d'accueil d'Amazon, plaident ainsi une solution internationale, coordonnée par l'OCDE. Or, dans l'Union, toute réforme sur la fiscalité requiert l'unanimité.

Derrière cette mesure ciblée, c'est aussi une réforme de fond visant à faire face aux stratégies d'évasion fiscale des multinationales qui est envisagée par la Commission. M. Moscovici a proposé une réforme plus globale des règles relatives à l'imposition des sociétés qui prendrait le relais de cette première proposition de « *court terme* ».

Cette réforme permettrait aux pays de l'UE de taxer les bénéfices qui sont réalisés sur leur territoire, même si une entreprise n'y est pas présente physiquement. L'objectif est d'établir un standard européen définissant la présence numérique des sociétés, pour mieux les imposer, à l'aide de trois critères : revenus, nombre d'utilisateurs et contrats signés avec une autre entreprise (publicitaires notamment).[33]

[33] La Commission Européennes propose une nouvelle taxe sur les GAFA - pour en savoir plus :

AU GHANA : L'UTILISATION DES DONNEES MASSIVES POUR LUTTER CONTRE LES EPIDEMIES

La Fondation Vodafone a annoncé, fin février, un partenariat inédit avec le gouvernement ghanéen dont le but est de développer un outil digital permettant de mieux lutter contre la propagation d'épidémies. L'opérateur mobile va exploiter les données de ses utilisateurs pour pouvoir suivre en temps réel les déplacements de population.

En signant cet accord avec le gouvernement ghanéen, l'opérateur mobile britannique compte utiliser les données des utilisateurs de son réseau pour un projet pionnier dont les résultats pourraient s'avérer cruciaux dans la définition de nouvelles stratégies pour endiguer les épidémies sur le continent. De plus, ce programme explore le potentiel d'impact positif que peut receler l'utilisation de la Big Data.

En cas d'épidémie, les autorités sanitaires du Ghana auront la possibilité d'exploiter les données collectées des 8,7 millions de clients de Vodafone sur le territoire, ce qui représente près d'un tiers des habitants du pays (29 millions d'habitants au Ghana). Elles pourront donc suivre, avec finesse et en temps réel, les déplacements de population grâce à l'utilisation de la géolocalisation, et ainsi, déterminer les zones où la menace est la plus élevée puis mettre en place des plans efficaces pour limiter la contagion.

Cette technologie devrait se révéler précieuse pour mieux appréhender la mobilité des individus. En 2014, le virus Ebola avait notamment pu se diffuser de manière dramatique car ces informations étaient indisponibles. Les recensements font état de 28 000 cas et de 11 000 décès, principalement, en Afrique de l'Ouest (Guinée, Liberia, Sierra Leone, Nigeria, Mali et Sénégal).

Dans le cadre de ce projet, les fondations Vodafone et Hewlett s'associent pour financer le travail de l'équipe de data scientist de Flowminder, organisation à but non lucratif, qui collectera, agrégera et analysera les données avant de les partager avec les institutions ghanéennes.

L'une des grandes inquiétudes s'articule autour du risque de divulgation des informations personnelles, néanmoins, Vodafone se veut très rassurant et affirme que les données seront anonymisées conformément à ses principes de confidentialité de la vie privée et la législation ghanéenne.[34]

LE PROGRAMME DIGIT'ESS ACCOMPAGNE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE DES ACTEURS DE L'ESS

Né d'une collaboration entre AG2R LA MONDIALE et Simplon.co, le programme Digit*ESS* permet d'accélérer la transformation numérique des acteurs de l'ESS sur les territoires au service de l'emploi et de l'innovation sociale.

- http://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/gouvernance/isr-rse/la-commission-propose-une-nouvelle-taxe-sur-les-geants-du-net-145599.html
- https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301466041889-taxation-des-gafa-la-commission-europeenne-devoile-son-offensive-2163044.php
- https://www.reuters.com/article/us-eu-tax-digital/eu-proposes-online-turnover-tax-for-big-tech-firms-idUSKBN1GX00J

[34] Au Ghana : l'utilisation des données massives pour lutter contre les épidémies – pour en savoir plus :

- https://bopobs.com/2018/03/09/ghana-la-big-data-au-service-de-la-lutte-contre-les-epidemies/
- https://thenextweb.com/africa/2014/11/18/mobile-data-services-can-contribute-ebola-response/
- http://www.vodafone.com/content/index/media/vodafone-group-releases/2018/Vodafone-foundation-use-aggregate-data.html#

L'objectif de Digit*ESS* est d'accompagner la transformation numérique des structures de l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble de la chaîne de valeur digitale (diagnostic, stratégie, accompagnement, acculturation et formation, outils, services, contenus, digitalisation interne, solutions numériques) au travers de projets de transformation digitale identifiés par des prescripteurs et les structures elles-mêmes.

Ce programme vise l'accompagnement de 100 structures de l'ESS en 3 ans, via 3 axes :

- L'élaboration & la mise en œuvre d'une réponse adaptée (professionnelle, compétitive et solidaire) aux différents besoins numériques (conseil, formation, production)
- L'apport d'expertises techniques au travers d'un réseau de partenaires labellisés coordonné par Simplon.co
- Un cofinancement des actions et des projets (jusqu'à 50%) grâce au soutien d'AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE soutient en priorité les besoins d'accompagnement numériques sur 4 thématiques : aide aux aidants, emploi/insertion, habitat des seniors et handicap, prévention santé. L'impact social du projet sur les territoires fait également partie des critères d'éligibilité du programme.

Le programme Digit*ESS* s'appuie sur 2 types de partenaires complémentaires, les prescripteurs qui permettent d'identifier des projets de transformation numérique éligibles à Digit*ESS*, et des partenaires techniques qui viennent compléter l'offre de service de Simplon.

Quels sont les impacts majeurs du numérique pour les acteurs de l'ESS ? Le monde digital va favoriser l'extension de leur portée, de leur visibilité et de leur audience[35] selon un baromètre. Il ressort également de cette étude un regard très positif de responsables d'associations sur le numérique : 85% d'entre eux estiment que l'utilisation du numérique a un effet positif sur l'image de l'association et 60% sur l'implication des bénévoles.

[35] *Etude « La place du numérique dans le projet associatif en 2016 », Solidatech et Recherches & Solidarités, 11/2016*

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES

« ENQUETE ET BAROMETRE D'ENTREPRISES, OU COMMENT MESURER L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS », PAR L'ORSE

EN PARTENARIAT AVEC L'ORSE

L'Orse vient de publier un guide à destination des entreprises qui souhaitent mettre en place des enquêtes pour mieux comprendre l'engagement de leurs salariés.

Les enquêtes auprès des salariés sont plébiscitées par les entreprises pour mieux décoder leur climat interne et améliorer leurs axes de management. Ces travaux ne s'improvisent pas et certaines étapes doivent être respectées afin que la démarche soit efficace tout au long du process. C'est ce que l'Observatoire de la responsabilité des entreprises (Orse) s'est efforcé de démontrer à travers ces nouveaux travaux. Ce guide intitulé *Enquêtes auprès des salariés, pratiques d'entreprises* détaille les étapes nécessaires au bon déroulement d'une enquête et à l'exploitation des résultats en vue de mettre en place des actions d'amélioration.

Dans ce guide de 113 pages on retrouve comme dans tous les travaux de l'Orse, de nombreux cas pratiques d'entreprises qui ont été récoltés lors de groupes de travail menés par l'association avec ses membres pendant plusieurs mois.

L'Orse préconise de ne pas oublier de contextualiser la pertinence d'un tel projet. Une entreprise qui souhaite conduire une consultation auprès de ses collaborateurs doit au préalable définir ce qu'elle souhaite en retirer. Veut-elle effectuer un sondage à un moment particulier, ou véritablement démarrer un chantier de transformation ou apporter des pistes d'amélioration à son management ?

L'ouvrage aborde notamment des questions-clés comme : quelle place donner aux Instances Représentatives du Personnel dans ce processus ? Quelle vigilance particulière apporter au traitement des données recueillies ? Quid des techniques de pondération ou de redressement des résultats obtenus ?

Mais au-delà d'une meilleure connaissance de ses enjeux internes, mener ce type d'investigation peut, pour une entreprise, s'intégrer comme une composante significative d'une démarche RSE plus globale. En effet, écouter le point de vue des salariés peut en soi correspondre à certaines normes des principaux référentiels RSE, détaillées dans le guide, et servir l'entreprise dans ses projets de certification.

Les résultats quant à eux peuvent lui apporter des informations sur son climat interne et lui permettre d'évaluer l'engagement de ses collaborateurs, qu'elle peut ainsi traduire en plans d'action et de pilotage, en termes de management. C'est une démarche de veille sociale, complémentaire au dialogue social mené avec les représentants des salariés, permettant de mettre en place un dialogue social sans doute plus direct.

Cependant on constate que les entreprises qui mènent ce type de chantier n'exploitent pas forcément tous les leviers vertueux, notamment managériaux, issus de leurs investigations.

C'est pourquoi l'Orse poursuit ses réflexions sur ce sujet, car la performance économique des entreprises est de plus en plus dépendante de la performance sociale.

Une synthèse du guide est disponible pour tous sur www.orse.org

Le guide est réservé aux membres de l'association.

LES DISCIPLINES DE L'ENGAGEMENT CITOYEN POUR LES ENTREPRISES, PAR PRO BONO LAB

EN PARTENARIAT AVEC PRO BONO LAB

Depuis 7 ans, Pro Bono Lab est au contact des organisations à finalité sociale, des acteurs publics, des entreprises et des fondations, dans une démarche d'intégration à l'écosystème du mécénat. Aujourd'hui, l'association est ainsi en capacité de recenser tous les formats d'engagement existants en France, pour les collaborateurs d'entreprises.

Pourquoi cette démarche ? Nous souhaitons répondre aux besoins des entreprises qui pour concevoir et mettre en œuvre des actions d'engagement, en leur proposant un outil qui leur permettra d'obtenir immédiatement une vue d'ensemble des formats existants.

Des envies d'engagement de plus en plus fortes et diversifiées !

S'engager pour aider une structure à finalité sociale ou une personne défavorisée, de manière bénévole et sur son temps libre, n'est pas nouveau. L'étude *La France Bénévole* de Recherches & Solidarités[36] compte 13 millions de personnes bénévoles en France, et on estime que près d'un salarié sur quatre a un engagement bénévole sur son temps libre. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la volonté de plus en plus d'entreprises de faciliter l'engagement de leurs collaborateurs, sur leur temps libre ou leur temps de travail. Pour répondre aux aspirations de leurs salariés de plus en plus en quête de sens, à des logiques de développement des compétences, d'ancrage territorial, de communication interne et externe, les entreprises n'hésitent plus à inciter leurs collaborateurs à s'engager pour une cause d'intérêt général.

Nous avons donc souhaité cartographier tous les formats d'engagement proposés par les entreprises afin de répondre aux aspirations de chaque salarié et d'aiguiller celles et ceux qui portent ces démarches.

La mobilisation des collaborateurs se professionnalise à vitesse grand V. Le *Panorama du pro bono*[37], mené en 2016 par Pro Bono Lab, a montré que 67% des entreprises interrogées pratiquaient le mécénat de compétences depuis moins de cinq ans. Les programmes se multiplient et gagnent en envergure, avec les premières réussites comme les premiers échecs. Aujourd'hui, force est de constater que les enjeux diffèrent d'une entreprise à une autre, et qu'il ne suffit pas de se lancer dans la mobilisation des collaborateurs pour

[36] Recherches & Solidarités, *La France Bénévole*, 14ème édition, juin 2017 (https://recherches-solidarites.org/media/uploads/la_france_benevole-22-06-2017.pdf)

[37] *Panorama du pro bono 2016*, réalisé par Pro Bono Lab en partenariat avec Domplus, Passerelles & Compétences, Le RAMEAU, La Fonda, l'Agence LIMITE et le Fonds Barreau de Paris Solidarité (http://www.pro-bono.fr/2016/09/panorama-du-pro-bono-2016/)

mettre en œuvre un programme à succès. S'il existe des méthodologies pour chacun des formats que nous présentons dans cette cartographie, il est nécessaire de se poser en amont les bonnes questions pour s'orienter vers les formats les plus pertinents. Pourquoi, et pour qui proposer la possibilité de s'engager ? Certaines entreprises sont attentives à leur impact social, d'autres à l'empreinte qu'elles peuvent avoir sur leur territoire d'implantation, au bien-être de leurs salariés, à leur recherche de sens, à leur intégration dans l'entreprise, mais aussi à valoriser les talents et les compétences de leurs collaborateurs.

Comment identifier ces enjeux et guider les entreprises ?

En tant qu'accompagnateur, notre métier consiste d'abord à comprendre avec précision les spécificités de chaque entreprise en matière d'engagement et à penser l'engagement citoyen sur mesure. S'agit-il de réaliser une action solidaire de grande envergure ? Les dons financiers, lors de collectes annuelles ou via l'arrondi sur salaire, ou en nature, comme les collectes alimentaires, peuvent faciliter ce type d'engagement. S'agit-il plutôt de développer ses compétences tout en se rendant utile ? Dans ce cas, des formats comme la journée pro bono, le coup de pouce à distance, le temps partagé solidaire ou le mécénat de compétences à temps plein seront tout indiqués. Et si l'on préfère se vider la tête, on pourra opter pour les journées solidaires ou la course solidaire.

Si Pro Bono Lab intervient dans la formalisation de ces stratégies globales, et est capable de mettre en œuvre tous types de formats, il existe par ailleurs aujourd'hui en France une multitude d'acteurs spécialisés, en capacité d'organiser des actions complémentaires. Solliciter ces acteurs, c'est s'assurer de la qualité du programme en question. Il s'agit d'opérateurs spécialisés qui, grâce à leur expertise, sont en capacité de dialoguer et de faire dialoguer des mondes différents, parfois sur un même territoire : organisations de l'économie sociale et solidaire, entreprises, acteurs publics… Ces acteurs savent également réaliser des diagnostics de qualité pour définir les besoins prioritaires des structures bénéficiaires et assurer ainsi aux personnes volontaires une expérience utile et impactante. Enfin, ces organisations sont en capacité d'évaluer la réalisation des formats d'engagement, grâce à une méthodologie d'évaluation de l'impact en amont, pendant et après la mission.

Une fois les premières expériences concrétisées se pose la question du changement d'échelle du programme. Se doter d'une plateforme numérique adaptée est alors une belle option afin de relier les différents parcours proposés aux collaborateurs. Son utilité sera d'autant plus forte si les réflexions stratégiques et étapes opérationnelles précédemment citées sont bien menées à leur terme.

Retrouvez les disciplines de l'engagement en infographie ci-dessous et sur notre site probonolab.org.

51% DES PME & ETI ONT RENFORCE LEURS RESSOURCES EN MANAGEMENT AU SECOND SEMESTRE 2017, PAR ANDRE LETOWSKI

EN PARTENARIAT AVEC ANDRE LETOWSKI

51% des PME-ETI (38% en juin 2015) ont renforcé leurs ressources de management au cours des 6 derniers mois[38], en passant plutôt par la mobilité interne (38%), mais le recrutement de compétences externes est aussi très présent (29%), intégrant le recours à un management de transition (7%).

Ce recours est plus fréquent pour les ETI que pour les PME (63% contre 44%). Il l'est davantage dans les services (57%) que dans l'industrie/construction ou le commerce (48%).

Ils envisagent de poursuivre en ce sens dans les 6 mois à venir (68% les ETI pour 44% les PME et 48% le commerce contre 53 à 56% pour les autres secteurs).

Le recours à la mobilité interne croit (42% par rapport à 38% pour les 6 derniers mois).

Pourquoi ces renforcements ? Afin de faire face à un développement (39%) ou à une relève managériale (39%) ; d'autres raisons sont citées telles que la digitalisation (18%), les évolutions réglementaires (18%), en particulier dans les services (respectivement 27% et 23%), ainsi que difficultés conjoncturelles (16%), notamment dans le commerce (23%).

Quels types de postes ont été concernés ?

29% des PME-ETI ont renforcé ou vont renforcer leurs ressources de management dans leur direction commerciale ou le marketing (15%), la direction Industrielle / des opérations (23%), devant l'informatique ou le digital (respectivement 18 et 18%).

18% rencontrent des difficultés pour attirer des ressources de management dont ils ont besoin, dont 20% systématiquement et 45% parfois. Les PME-ETI de la région parisienne sont cependant moins nombreuses à éprouver ces difficultés (71%, dont 11% systématiquement).

[38] *"Perception des Ressources de Management dans les PME-ETI", Opinion Way et Eurosearch & associés, janvier 2018. (Méthodologie : échantillon de 302 dirigeants d'entreprises (PDG, DG, DAF…) dont le chiffre d'affaires est compris entre 15 et 500 millions d'euros.)*

TERRITOIRES INNOVANTS

VOYAGE A LA DECOUVERTE DE LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE

Depuis une décennie, Le RAMEAU étudie la capacité des organisations de nature différente à coopérer ensemble au service des enjeux de leur territoire[39]. Il en ressort que la co-construction territoriale produit 3 impacts : elle améliore la performance des organisations impliquées, elle est source d'innovation et suscite la confiance à la fois au sein des territoires et auprès des personnes impliquées. Depuis plusieurs années, le mouvement de co-construction s'accélère et se structure afin de répondre aux besoins exprimés sur les territoires.

Fort de cette dynamique, Le RAMEAU a souhaité valoriser en 2018 la co-construction territoriale et a ainsi établi un programme autour d'un cheminement tout au long de l'année.

En février, le « rapport quinquennal 2013-2017 de l'Observatoire des partenariats » a retracé le bilan de 5 ans d'observation des fragilités prioritaires et de la co-construction territoriale. L'innovation sociétale et territoriale, puis la confiance au sein des territoires feront respectivement l'objet d'un atelier en juin et en novembre, pour contribuer à la réflexion du futur programme de recherches de l'Observatoire, orienté sur l'évaluation des impacts des alliances innovantes au service du bien commun.

En avril, Le RAMEAU a animé 2 webinaires : pour la e-communauté « développement local » du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et sur « l'entrepreneuriat de territoire » avec Territoires Conseils, filiale de la Caisse des Dépôts.

Le mois de Mai est celui de la 1ére session d'un parcours d'expérience entre une dizaine de territoires « catalyseurs », réunis pour réfléchir à la manière de piloter la co-construction territoriale.

Point d'orgue de ce voyage, la 4ème rencontre des pionniers des alliances en territoire se déroulera le 12 juin dans les locaux de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne. Intitulée « Ensemble, innovons ! », cette journée abordera 4 thèmes concernant l'ensemble des territoires et des organisations : la transformation numérique, l'évolution des compétences et des métiers, l'hybridation des modèles socio-économiques et la diversification des modes d'évaluation. Les tables rondes et les ateliers permettront notamment aux participants de co-construire autour du partage des initiatives innovantes et d'identifier des leviers pour accélérer le changement d'échelle de la co-construction en territoire.

Pour participer à cette journée, vous pouvez compléter le lien[40] en bas de page.

[39] Résultats de recherche consultables sur la plateforme de capitalisation : https://coconstructionterritoriale.wordpress.com

[40] https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSe0FgYqZXAxXJ1XJLaVd6x3pkA4ZqCRKHVKeec2RBqUSfB7FQ/viewform

A LILLE, LE PREMIER « BAIL REEL SOLIDAIRE » EN FRANCE

Le bail réel solidaire est un dispositif inédit qui permet à des ménages aux revenus modestes d'accéder à la propriété en centre-ville. Le premier d'entre eux en France a été signé entre l'Organisme de foncier solidaire de la Métropole lilloise (OFSML), créé en février 2017, et un promoteur privé.

L'OFSML a pour objectif de favoriser l'accès des ménages modestes à la propriété dans des quartiers où les logements sont très chers. Autrement dit, de mettre de la mixité sociale en centre-ville. Son outil d'action : le bail réel solidaire (BRS), qui dissocie le bâti du foncier pour faire baisser les prix.

En effet, ce qui rend le logement cher dans les grandes villes, c'est le foncier. En dissociant le bâti du foncier, on permet de baisser le prix d'achat de 20 à 40%, selon l'OFSML.

L'acquéreur est bien propriétaire de son logement et s'acquitte, pour le foncier, d'une faible redevance (1 € par mois pendant la durée de la propriété) auprès de l'Organisme de foncier solidaire. Il bénéficie d'une TVA réduite (5,5 % au lieu de 20 %) et peut souscrire un prêt à taux zéro. Autre avantage en ce qui concerne les acquéreurs sur Lille : un abattement de 30 % de la taxe foncière.

Cette dissociation du foncier et du bâti n'est pas nouvelle. Mais le BRS est original parce qu'il la rend perpétuelle, là où le dispositif classique d'accession aidée à la propriété ne bénéficie qu'au premier acquéreur. Dans le cadre du bail réel solidaire, le bail, prorogeable à chaque revente, peut aller jusqu'à 99 ans comme un bail emphytéotique classique. De cette manière, les propriétaires pourront revendre leur logement dans les mêmes conditions que celles auxquelles ils ont été soumis, sans craindre une dépréciation de leur bien.

L'OFSML a signé son premier bail réel solidaire mi-décembre avec un promoteur privé, Finapar, pour la commercialisation de 15 logements situés dans un bâtiment historique, l'ancienne faculté de pharmacie, en centre-ville. Un quartier prisé de la capitale des Flandres, auquel des ménages à revenus modestes ou moyens ne pourraient prétendre autrement.

En 2016, le promoteur immobilier a acheté à la ville cet espace de 20000m² puis lui a rétrocédé, pour un euro symbolique, le volume correspondant aux 15 logements. Outre ces derniers, Finapar proposera 54 habitations en usufruit locatif social, 48 logements locatifs sociaux, mais aussi des logements libres, une galerie d'art, le centre culturel britannique et un hôtel Marriott de 127 chambres. L'ensemble de cette vaste opération mixte sera livré au dernier trimestre 2019.

Accession à la propriété, pérennité, mixité : ce premier BRS fait d'une pierre trois coups et tout le monde y trouve son compte, de la collectivité locale à l'acquéreur aux revenus moyens en passant par les promoteurs et… les banquiers. Pour financer les accédant à la propriété éligibles au dispositif à Lille, le Crédit foncier est mobilisé comme banque ressource. L'organisme de foncier de la métropole lilloise, le premier créé en France, a été suivi par d'autres qui devraient développer ce nouvel outil.

L'Organisme de foncier solidaire (OFS) est un nouvel acteur foncier créé par la loi Alur (accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014. L'OFS lillois, créé en février 2017, a obtenu son agrément en juillet 2017. Sous statut associatif, il doit se transformer en fondation abritée au sein de la Fondation de Lille. Le bail réel solidaire qu'il propose complète l'offre lilloise en matière de logement social : l'usufruit locatif social, déjà fondé sur la dissociation du sol et du bâti mais pour du locatif et sur une durée de quinze ans, ou le prêt social de location-accession (PSLA), qui facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial.

Après Lille, trois OFS ont été agréés en France : le Comité ouvrier du logement Atlantique, la Fédération des coopératives franciliennes et l'établissement public foncier et d'aménagement (EPFA) de Guyane. D'autres sont en cours d'agrément, notamment à Saint-Malo et Rennes. La Ville de Paris a également engagé une réflexion à ce sujet.[41]

[41] A Lille, le premier « bail réel solidaire » en France – pour en savoir plus :
- https://www.la-croix.com/Economie/Economie-solidaire/Lille-signe-le-premier-bail-reel-solidaire-de-France-2018-02-05-1200911293

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT D'ECHELLE DES PROJETS LOCAUX SOCIALEMENT INNOVANTS

Dans la suite de ses travaux sur l'innovation territoriale, le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et 5ème Pôle ont publié une enquête sur le rôle des acteurs territoriaux en matière d'accompagnement des projets locaux innovants en phase de changement d'échelle.

Dans le cadre de ses missions de renforcement de la cohésion des territoires, le CGET propose une réflexion autour de la possibilité d'étendre voire de généraliser les innovations sociales afin de répondre plus amplement et plus efficacement aux besoins sociaux actuels et à venir.

Cette étude vient questionner le rôle des acteurs publics dans les processus de changement d'échelle de ces innovations et des structures qui les portent. Elle aborde notamment les questions de constitution d'écosystèmes favorables à l'innovation, de facilitation de la diffusion des innovations, du soutien financier ou de l'appropriation de ces innovations par les acteurs territoriaux, et propose des pistes d'expérimentation.

FIGURE : TYPOLOGIE SOMMAIRE DU CHANGEMENT D'ECHELLE

Source : CGET

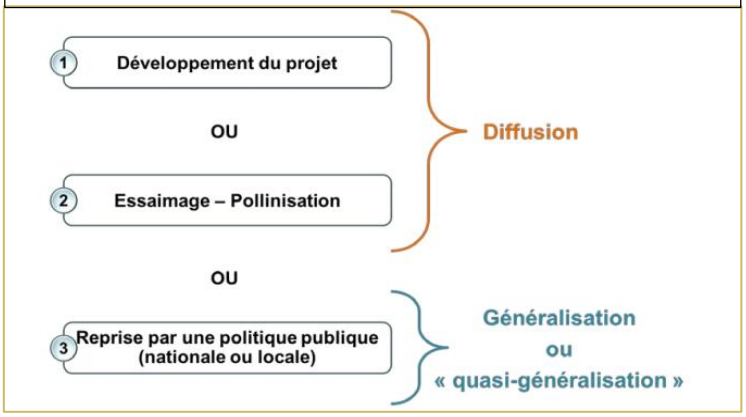

Reposant sur une enquête auprès d'innovateurs et sur des temps d'échange et de travail auprès d'acteurs clés du champ de l'innovation sociale, ce rapport se compose de quatre grandes parties :

1. Enjeux du changement d'échelle et méthodologie de l'étude
2. Enquête auprès des innovateurs :
   - les formes de diffusion de l'innovation sociale, le cas de la reprise de l'innovation par les pouvoirs publics, les stratégies locales de soutien à l'innovation
3. Rôles de l'acteur public dans le changement d'échelle des innovations :
   - faciliter la collaboration multi-partenariale, développer des modes d'intégration de l'innovation dans les politiques publiques, favoriser les éco-systèmes propices à l'innovation
4. Cinq pistes d'expérimentations :
   - Créer un « carrefour des innovations sociales », sous la forme d'une plateforme web, pour rendre visibles les innovations territoriales ;
   - Amplifier la formation des agents publics à l'innovation en permettant une acculturation et l'apprentissage des méthodes et outils nécessaire à la coordination de projets collaboratifs ;
   - Simplifier les démarches administratives pour les porteurs de projets et offrir un droit à l'expérimentation ;
   - Favoriser la coproduction de l'action publique notamment par le développement des communs et la valorisation des données des collectivités (mouvement open data) ;
   - Expérimenter des « clusters de transition », petits écosystèmes locaux organisés, dont l'objet est de dynamiser la transition du territoire par l'innovation.[42]

- https://www.lemoniteur.fr/article/accession-sociale-le-premier-bail-reel-solidaire-est-signe-ce-lundi-a-lille-35134071

[42] Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants – pour en savoir plus :

EN AUSTRALIE, LA PLUS GRANDE CENTRALE VIRTUELLE AU MONDE

Si l'Australie, l'un des premiers émetteurs mondiaux gaz à effet de serre par habitant, affiche des ambitions modestes en matière de réduction des émissions – de 26 % à 28 % d'ici 2030 par rapport à 2005 –, le gouvernement d'Australie-Méridionale multiplie les initiatives pour devenir « *leader du monde en énergies renouvelables* », selon son premier ministre Jay Weatherill. Le 4 février, il a annoncé un plan visant à créer la plus grande centrale électrique virtuelle de la planète.

Pour mener à bien ce projet, cet Etat s'appuie sur des technologies innovantes et s'est associé à Tesla. Ensemble, ils vont équiper, d'ici 2022, 50000 habitations de panneaux solaires et de batteries Powerwall 2 développées par le géant américain.

Alors que les installations photovoltaïques sont, par définition, tributaires de l'ensoleillement pour fournir de l'électricité, ce type de boîtier domestique permet de stocker le surplus d'énergie engrangé pendant la journée et de l'utiliser ultérieurement en fonction des besoins. A l'échelle individuelle, rien de révolutionnaire, mais le gouvernement prévoit de mettre en réseau l'ensemble des logements dotés de ce système, capable de restituer jusqu'à 5 kWh, pour les transformer en une immense usine de production énergétique. « *A des moments-clés, l'usine virtuelle pourra fournir autant d'énergie qu'une centrale à charbon ou une turbine à gaz* », a expliqué Tesla dans un communiqué. A terme, elle devrait atteindre une capacité de 250 mégawatts couplés à 650 MWh de stockage. Cerise sur le gâteau, les foyers seront équipés gratuitement.

Dans ce cadre, les logements individuels sont avant tout conçus comme des unités de production et de stockage d'énergie renouvelable. En d'autres termes, leurs occupants ne seront pas propriétaires des installations et ne devraient pas consommer directement l'électricité produite. Celle-ci sera gérée par un fournisseur qui devrait la leur revendre en fonction des besoins à des prix avantageux. Les factures des habitations connectées pourraient baisser de 30%. Déjà 6500 foyers se sont déclarés intéressés par le projet dans les vingt-quatre heures suivant l'annonce du gouvernement.

Mais, dans un premier temps, ce sont d'abord 25 000 logements sociaux qui en bénéficieront. Après une phase d'essai prévue sur une période de quatre ans, 25000 autres habitations devraient rejoindre le réseau. Le coût total de l'opération est estimé à 509 millions d'euros. Elle sera en partie financée par la revente de l'énergie cumulée non utilisée.

Le gouvernement d'Australie-Méridionale s'était fixé pour objectif, en 2014, de produire 50% de son électricité à partir d'énergies propres d'ici à 2025. En 2017, huit ans avant l'échéance, l'Etat, riche d'un fort potentiel solaire et éolien, avait déjà dépassé son ambition initiale. Cette transition ne s'est pas faite sans difficultés. En 2016, l'ensemble du territoire avait été entièrement privé d'électricité à la suite d'une violente tempête.

Pour lutter contre la précarité énergétique, le premier ministre d'Australie-Méridionale, Jay Weatherill, avait annoncé, en mars 2017, un programme d'environ 350 millions d'euros afin d'améliorer l'efficacité, la fiabilité et la rentabilité de son réseau. Il a en outre bénéficié du soutien inattendu d'Elon Musk. Son entreprise a construit, en moins de cent jours, la plus grande batterie lithium-ion au monde connectée à un parc éolien. Ce type de batteries, produites pour le secteur industriel ou résidentiel, offre des solutions de stockage indispensables pour pallier les fluctuations de la production d'électricité à partir d'énergies intermittentes.

Le gouvernement fédéral australien, farouche défenseur de l'industrie du charbon, n'en reste pas moins dubitatif. Dimanche 4 février, le premier ministre Malcolm Turnbull a qualifié la politique énergétique de Jay Weatherill d'« *expérience irresponsable* ». Son cabinet travaille dans une autre direction. En novembre 2017,

- http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/etude-innovation-sociale-cget-2017_0.pdf
- https://www.avise.org/actualites/accompagnement-au-changement-dechelle-des-projets-locaux-socialement-innovants

il a renoncé à fixer un objectif de production d'électricité renouvelable au-delà de 2020, préférant donner la priorité à une baisse des factures et à un approvisionnement fiable. Ce plan, très critiqué pour son manque d'ambition par les dirigeants travaillistes des gouvernements locaux, doit être présenté aux Etats australiens en avril. Leur accord est indispensable pour sa mise en œuvre.[43]

[43] En Australie méridionale, la plus grande centrale virtuelle au monde – adapté de :
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/02/13/en-australie-la-plus-grande-centrale-electrique-virtuelle-du-monde_5255988_3244.html

Pour en savoir plus :
- http://ourenergyplan.sa.gov.au/virtual-power-plant
- https://electrek.co/2018/02/22/tesla-powerwall-solar-virtual-power-plant-cheaper-report/

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT CLIMATIQUE : 143 MILLIONS DE DEPLACES D'ICI 2050, ALERTE LA BANQUE MONDIALE

La Banque mondiale a publié un rapport intitulé « Lame de fond », le 19 mars dernier, alertant sur les risques majeurs de déplacement de populations dans les pays confrontés aux effets du réchauffement de la planète. Focalisant leur attention sur trois régions, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud et l'Amérique latine, qui cumulent 55 % de la population des Etats en développement, les experts sollicités par l'institution internationale estiment que cet ensemble géographique pourrait connaître des déplacements internes, hors conflit armé, d'une ampleur de 143 millions de personnes d'ici à 2050.

La Banque mondiale trace aussi quelques pistes de réflexion. Selon elle, si l'on parvient à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à encourager le développement par des actions en matière d'éducation, de formation, d'usage des terres… ce sont seulement 40 millions de migrants climatiques, et non 143 millions, auxquels ces trois régions devront faire face. Une différence énorme !

Dans un rapport rendu public en novembre 2017, l'ONG internationale Oxfam avançait le chiffre de 22 millions de personnes forcées, chaque année (sur la période 2008-2016), à quitter leur cadre de vie en raison du dérèglement climatique.

La Banque mondiale fonde son analyse sur trois études de cas puisés dans le vaste ensemble des pays en développement : l'Ethiopie, le Bangladesh et le Mexique. Afin d'obtenir des tendances les plus précises possibles, les chercheurs de l'Institut de la terre de l'université de Columbia, de l'Institut de recherche démographique de l'université de New York et de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact du climat, ont construit un modèle croisant des indicateurs comme la hausse de la température, les évolutions des précipitations, la montée du niveau de la mer, avec des données démographiques et socio-économiques.

Suivant la logique adoptée dans les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ils ont ordonné leurs projections autour de trois scénarios : un pessimiste dans lequel les émissions de gaz à effet de serre restent élevées tandis que le développement économique est inégal ; un intermédiaire, où l'économie s'améliore et les émissions stagnent ; enfin une évolution « climato-compatible », qui combine une baisse des émissions et des progrès en matière de développement.

Dans le scénario pessimiste exploré par les experts, l'Afrique subsaharienne pourrait être confrontée, en 2050, au déplacement interne de 86 millions de personnes. A cette même échéance, l'Asie du Sud et l'Amérique latine pourraient enregistrer respectivement 40 et 17 millions de migrants climatiques.

Le rapport met aussi en lumière la multiplicité des facteurs qui contraignent les populations à quitter leur lieu de vie et distingue des caractéristiques propres à chaque région : baisse des récoltes agricoles en Ethiopie, submersion des zones côtières et difficultés d'accès à l'eau potable au Bangladesh, exode rural au Mexique.

Aucun pays du Nord n'est cité dans le rapport, mais cela ne veut évidemment pas dire que l'Europe ou les Etats-Unis ne sont pas confrontés, eux non plus, à la problématique des migrants climatiques. La vision de la Banque mondiale est centrée sur l'adaptation et l'habitabilité du territoire. Elle occulte, en revanche, la question des migrations transfrontalières.

Le document ne mentionne pas davantage les discussions en cours pour préciser le statut de ces migrants climatiques. Face à ce vide juridique, l'Assemblée générale des Nations unies doit adopter en septembre un Pacte mondial sur les migrations. Ce projet est d'ores et déjà affaibli par une décision de Donald Trump. Au début de décembre 2017, le président républicain a annoncé le retrait des Etats-Unis de ce projet de pacte, jugé « incompatible » avec la politique migratoire américaine.[44]

LE DECLIN MASSIF DE LA BIODIVERSITE MENACE L'HUMANITE

Partout sur la planète, le déclin de la biodiversité se poursuit, « *réduisant considérablement la capacité de la nature à contribuer au bien-être des populations* ». Ne pas agir pour stopper et inverser ce processus, c'est mettre en péril « *non seulement l'avenir que nous voulons, mais aussi les vies que nous menons actuellement* ». Tel est le message d'alerte délivré par la Plate-Forme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), réunie du 17 au 24 mars à Medellin (Colombie), pour sa 6ème session plénière.

Créée en 2012 sous la tutelle des Nations unies et rassemblant aujourd'hui 129 Etats, cette structure est qualifiée de « GIEC de la biodiversité », en référence au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Sa mission est d'établir régulièrement la synthèse des connaissances disponibles sur la biodiversité (la variété des formes de vie sur la Terre), sur les impacts de son érosion et sur les pistes d'action possibles pour la préserver.

Elle livre le résultat d'un travail colossal, qui s'est étalé sur trois années. L'IPBES a divisé le globe en quatre régions : l'Afrique, les Amériques, l'Asie-Pacifique et l'Europe-Asie centrale – à l'exception, donc, des pôles et des océans. Chacune a fait l'objet d'un rapport de 800 à 1 000 pages, réalisé par plus de 550 experts bénévoles de 100 pays, à partir de plus de 10 000 publications scientifiques, mais aussi de sources gouvernementales ou non gouvernementales, ou encore de savoirs autochtones.

L'objet des quatre rapports est de sensibiliser l'opinion et les décideurs à une chute de la biodiversité qui « *met en danger les économies, les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la qualité de vie des populations partout dans le monde* ». Aucune des régions étudiées n'échappe à une régression spectaculaire de sa faune et de sa flore, avec des projections alarmantes.

Afrique

« *L'Afrique est le dernier endroit sur Terre avec un large éventail de grands mammifères, mais jamais par le passé il n'y a eu autant de plantes, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et grands mammifères menacés qu'aujourd'hui, par une série de causes humaines et naturelles* », note la chercheuse sud-africaine Emma Archer. Quelque 500000 km² de terres sont déjà dégradées du fait de la déforestation, de l'agriculture non durable, du surpâturage, des activités minières, des espèces invasives ou du réchauffement.

Cela, alors qu'en zone rurale la subsistance de plus de 62 % des habitants dépend de la bonne santé des milieux naturels et que la population du continent est appelée à doubler d'ici à 2050, pour atteindre 2,5 milliards de personnes. Le défi est immense : à la fin du siècle, certaines espèces de mammifères et d'oiseaux pourraient avoir perdu plus de la moitié de leurs effectifs, et la productivité des lacs (en poissons) avoir baissé de 20 % à 30 %, en raison du dérèglement climatique.

[44] Changement climatique : 143 millions de déplacés d'ici 2050, alerte la Banque mondiale – pour en savoir plus :
- https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29461/WBG_ClimateChange_Final.pdf
- http://www.lemonde.fr/climat/article/2018/03/19/143-millions-de-deplaces-climatiques-attendus-en-2050-selon-la-banque-mondiale_5273321_1652612.html
- https://www.theguardian.com/environment/2018/mar/19/climate-change-soon-to-cause-mass-movement-world-bank-warns

Asie-Pacifique

En Asie-Pacifique, la biodiversité est confrontée à des menaces sans précédent, allant des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'élévation du niveau de la mer aux espèces exotiques envahissantes, à l'intensification de l'agriculture, à la surpêche et à l'augmentation des déchets et de la pollution. Malgré quelques succès pour protéger ces écosystèmes vitaux – les aires marines protégées ont augmenté de 14 % en vingt-cinq ans et le couvert forestier a progressé de 23 % en Asie du Nord-Est –, les experts craignent qu'ils ne suffisent pas à enrayer le déclin de la biodiversité et des services que retirent les 4,5 milliards d'humains qui vivent dans ces pays.

Aujourd'hui, 60 % des prairies d'Asie sont dégradées, près de 25 % des espèces endémiques sont menacées et 80 % des rivières les plus polluées par les déchets plastiques dans le monde se trouvent dans cette zone. Si les pratiques de pêche se poursuivent au même rythme, la région ne comptera plus de stocks de poissons exploitables d'ici à 2048. Jusqu'à 90 % des coraux souffriront d'une grave dégradation avant le milieu du siècle.

Amériques

Sur le continent américain aussi, l'impact du dérèglement climatique sur la biodiversité va s'intensifier d'ici au milieu du siècle, devenant un facteur de déclin aussi puissant que le changement d'affectation des terres. Les populations d'espèces indigènes ont décru de 31 % depuis la colonisation par les Européens, et ce taux pourrait monter à 40 % au milieu du siècle. Par rapport à leur état originel, plus de 95 % des prairies d'herbes hautes d'Amérique du Nord, 50 % de la savane tropicale et 17 % de la forêt amazonienne en Amérique du Sud ont été transformés en des paysages dominés par l'homme.

Les auteurs notent que, jusqu'ici, « les peuples autochtones et les communautés locales ont créé une diversité de systèmes de polyculture et d'agroforesterie » qui ont bénéficié à la biodiversité. Mais ces savoirs locaux sont eux aussi en voie d'extinction.

Europe-Asie centrale

Enfin, en Europe et Asie centrale, la situation n'est guère meilleure : 42 % des animaux terrestres et des plantes ont enregistré un déclin de leurs populations au cours de la dernière décennie, de même que 71 % des poissons et 60 % des amphibiens.

La première cause de cette hécatombe réside dans l'intensification de l'agriculture et de l'exploitation forestière, et particulièrement dans l'usage excessif de produits agrochimiques (pesticides, engrais). Résultat : la région consomme plus de ressources naturelles renouvelables qu'elle n'en produit, l'obligeant à en importer massivement d'autres zones du monde. Le rapport souligne aussi le rôle du changement climatique, qui sera l'un des principaux fléaux pesant sur la biodiversité d'Europe et d'Asie centrale dans les prochaines décennies.

Ces quatre rapports confirment que la Terre est en train de subir sa sixième extinction de masse : selon les scientifiques, les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900, soit un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures il y a 66 millions d'années. Mardi 20 mars, une étude du Muséum national d'histoire naturelle et du Centre national de la recherche scientifique alertait sur la « *disparition massive* » des oiseaux dans les campagnes françaises – leurs populations se sont effondrées d'un tiers en quinze ans – tandis que, fin 2017, des chercheurs montraient que le nombre d'insectes volants a décliné de 75 % à 80 % en Allemagne depuis le début des années 1990.

Les scientifiques veulent croire qu'il est encore possible d'agir pour enrayer ce déclin. Ils appellent à développer les aires protégées, à restaurer les écosystèmes dégradés (notamment les forêts), à limiter les

subventions à l'agriculture et à l'exploitation forestière intensives, à intégrer la protection de la biodiversité dans toutes les politiques publiques, à sensibiliser davantage le grand public ou encore à poursuivre les efforts de conservation. En Europe, ces politiques ont par exemple conduit à sauver d'une extinction locale les populations de bisons ou de lynx ibériques, et à réhabiliter les régions boisées des Açores, de Madère et des Canaries.

Lors de sa prochaine réunion plénière en mai 2019, l'IPBES produira son bilan mondial de la biodiversité et non plus des analyses régionales. Une session que la France a proposé d'accueillir.[45]

L'ALLIANCE SOLAIRE INTERNATIONALE OFFICIELLEMENT LANCEE

La France va accroître fortement ses financements pour promouvoir l'énergie solaire dans les pays émergents, une priorité dans la lutte contre les dérèglements climatiques, a annoncé Emmanuel Macron, dimanche 11 mars à New Delhi.

Dans un discours au sommet fondateur de l'Alliance solaire internationale (ASI) à New Delhi, coprésidé par l'Inde et la France, M. Macron a indiqué que la France allait engager d'ici 2022, 700 millions d'euros supplémentaires, en prêts et en dons débloqués par l'Agence française de développement (AFD), pour soutenir des projets dans la soixantaine de pays adhérents de cette organisation. Cet effort portera à 1 milliard d'euros l'engagement de Paris depuis la création de l'ASI, une coalition issue du sommet de Paris de la COP21, puisque 300 millions d'euros y ont déjà été investis.

L'initiative a été lancée par la France et l'Inde lors de la conférence de Paris pour le climat en décembre 2015 avec pour objectif de dépasser les obstacles et accélérer le déploiement de l'énergie solaire. Depuis le 6 décembre 2017, l'Alliance a acquis le statut d'organisation internationale.

A ce jour, l'accord-cadre définissant ses statuts a été signé par 58 pays et ratifié par 26 d'entre eux. Il s'agit d'une des coalitions les plus prometteuses pour lutter contre le changement climatique.

L'Alliance solaire vise à réduire massivement les coûts de l'énergie solaire afin de rendre possible le « changement d'échelle » dans le déploiement de l'énergie solaire dans les 121 pays à fort ensoleillement situés entre les deux tropiques.

Les objectifs poursuivis sont donc multiples :

- réduire massivement les coûts de l'énergie solaire
- répondre à la forte demande énergétique dans les pays en développement
- contribuer à la lutte contre le changement climatique

Les pays membres de l'ASI s'engagent à agréger et harmoniser leur demande de financements, de technologies et d'innovation pour créer un « marché commun » afin de faire baisser les coûts, de renforcer le contrôle qualité, de mieux adapter les produits aux besoins, et d'améliorer les technologies.

[45] Le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité – adapté de :
- http://www.lemonde.fr/planete/article/2018/03/23/sur-tous-les-continents-la-nature-et-le-bien-etre-humain-sont-en-danger_5275433_3244.html

Pour en savoir plus :
- https://www.ipbes.net/news/media-release-biodiversity-nature%E2%80%99s-contributions-continue-%C2%A0dangerous-decline-scientists-warn
- https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/biodiversite-l-humanite-se-met-en-danger-en-surexploitant-la-planete-145615.html

Pour rendre l'énergie solaire abordable aux plus pauvres, l'Alliance souligne l'importance de canaliser le capital, de réduire les coûts par des mécanismes financiers, de promouvoir l'accès universel à l'énergie et d'aider à la création de normes communes pour garantir une qualité de produits adéquate dans l'utilisation des produits par les pays membres.

Pour atteindre ses objectifs, l'Alliance vise la mise en œuvre d'instruments financiers permettant de mobiliser plus de 1000 milliards de dollars d'investissement en énergie solaire d'ici 2030.

Cinq programmes d'actions ont été identifiés :

1. Mettre en place une ingénierie financière visant le financement à grande échelle de ces projets ainsi que d'un mécanisme financier de couverture des risques.
2. Déployer des applications solaires décentralisées, notamment dans les domaines de l'irrigation et de l'éclairage public.
3. Développer les mini-réseaux solaires visant l'autonomie énergétique des territoires insulaires et isolés.
4. Favoriser les installations solaires de toiture.
5. Encourager la mobilité électrique solaire.

Le chef de l'État français et le premier ministre Narendra Modi ont inauguré le 12 mars une centrale solaire de 100 mégawatts construite par le groupe français Engie. Mais si la visite du président Macron a été placée sous le signe du soleil, elle a aussi fait la part belle à l'atome. Les deux pays ont en effet annoncé ce week-end une « *avancée significative* » dans la livraison de six réacteurs EPR à Jaitapur, dans le sud-ouest de l'Inde. Ce qui en ferait la plus puissante centrale nucléaire au monde.[46]

[46] L'Alliance Solaire Internationale officiellement lancée – pour en savoir plus :
- http://isolaralliance.org/
- http://www.novethic.fr/actualite/energie/energies-renouvelables/isr-rse/l-alliance-solaire-internationale-vestige-de-la-cop21-officiellement-lancee-par-macron-145550.html
- https://www.connaissancedesenergies.org/quest-ce-que-lalliance-solaire-internationale-160908
- https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat/l-alliance-solaire-internationale-asi/

ÉVENEMENTS CLES

AVRIL

23 au 26 avril 2018
Financing for development
New York, USA

Ce 3éme forum, organisé par l'ONU, partagera les pratiques de finance responsable dans les pays en développement, dans le prolongement des actions de l'agenda d'Addis Abeba. Il va rassembler décideurs et experts, du secteur public, privé, institutionnel et de la société civile.

http://www.un.org/esa/ffd/ffdforum/2018-ffd-forum.html

MAI

2 et 3 mai
Sustainable Energy for All forum
Lisbonne, Portugal

Ce forum va réunir, pour sa 4éme édition, la fine fleur de l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables.

http://seforallforum.org/

21 au 25 mai
Semaine verte européenne

Cette édition étudiera par quels moyens l'UE aide les villes à devenir des lieux meilleurs en matière de qualité de vie et de travail. Avec la présentation de politiques publiques exemplaires en matière de qualité de l'air, de bruit et de gestion des déchets.

https://www.eugreenweek.eu/fr

JUIN

5 juin 2018
Soirée « Responsible Care »
Chimie – Paris, France

Seront mises à l'honneur les actions remarquables d'entreprises de la chimie dans le domaine de la santé, de la sécurité, de l'environnement, de l'énergie et de la RSE. Le nouveau référentiel RSE du secteur sera dévoilé le même soir.

http://www.uic.fr/Developpement-durable/Responsible-Care/Trophees

6 juin 2018
Trophées Bonnes nouvelles des territoires -
Paris, France

Cette 9éme édition met en lumière des initiatives locales de développement novatrices, réussies et reproductibles. Elles seront sélectionnées en fonction de leur impact social, économique et environnemental.

http://fondation-entrepreneurs.mma/grand-prix-des-bonnes-nouvelles-des-territoires/presentation.html

8-9 juin 2018
Sommet du G7
La Malbaie, Canada

Croissance responsable, emplois d'avenir, autonomie des femmes sont les thèmes phares de la feuille de route fixée par le Canada pour sa présidence du G7 en 2018.

http://www.international.gc.ca/g7/index.aspx?lang=eng

12 juin 2018
Rencontre des pionniers des alliances en territoires
Paris, France

C'est autour du thème « Ensemble, innovons ! », que les catalyseurs territoriaux se rassembleront au siège de la FNCE. Ateliers et interventions alterneront en lien avec les 4 axes retenus : le digital, les compétences, l'évaluation et le modèle socio-économique hybride.

http://www.lerameau.fr/save-the-date-12-juin-2018-4eme-rencontre-des-pionniers-des-alliances-en-territoires/

14 juin 2018
Atelier Alliance & Innovation sociétale
Paris, France

Cet atelier confrontera les regards d'experts sur la contribution des alliances à l'innovation sociétale et territoriale. Les réflexions alimenteront du prochain programme de l'Observatoire des partenariats.

http://www.lerameau.fr/

JUILLET

8 au 12 juillet 2018
World Cities Summit
Singapour

Cette 6éme edition mettra l'innovation et la co-construction au coeur des solutions pour concevoir des villes plus durables.

http://www.worldcitiessummit.com.sg

17 juillet 2018
SDG Business Forum
New York, USA

Suite au Forum Politique de Haut Niveau sur les ODD, les entreprises partageront leurs avancées sur 6 ODD : 6 « eau propre & assainissement », 7 « énergie propre et d'un coût abordable », 11 « villes et communautés durables », 12 « consommation et production responsables », 15 « vie terrestre », 17 « partenariats pour la réalisation des objectifs ».

https://www.sdgbusinessforum.org/

SEPTEMBRE

4 et 5 septembre 2018
Forum « Convergences »
Paris, France

Le 11ème Forum mondial portera sur le thème « Faire » société demain. Avec 5 ODD mis à l'honneur : 3 « bonne santé et bien-être », 4 « éducation de qualité », 8 « travail décent et croissance économique », 11 « villes et communautés durables, 17 « partenariat ».

http://www.convergences.org/

27 septembre – 4 octobre 2018
Semaine de la finance responsable
France

Le thème de « l'Ethique des affaires » sera le fil rouge de cette série d'événements, dont la phrase-clé sera « j'investis et je m'investis ». Les acteurs financiers, académiques et associatifs accueilleront des manifestations.

http://www.semaine-finance-responsable.fr/evenements/

OCTOBRE

1er octobre 2018
Journée européenne des fondations
Paris, France

La 4éme journée européenne des fondations est coordonnée par le Centre français des fondations, pour faire connaître et promouvoir l'action des fondations auprès des Français.

http://www.journee-des-fondations.fr/

1er octobre 2018
Fondation pour la Co-construction du bien commun
Paris, France

La 1ère promotion de la Fondation sera mise à l'honneur lors d'une réception à l'Assemblée nationale. Avec le lancement de l'ouvrage « L'alchimie du bien commun ».

http://co-construisonsdemain.org/

8 octobre 2018
Soirée « La France des Solutions »
Paris, France

Le rendez-vous des acteurs de solutions et de médias qui font bouger la France rassemblera 600 décideurs et influenceurs à Iena. Avec la découverte de 18 lauréats des solutions.

http://www.reportersdespoirs.org/la-france-des-solutions/

11 octobre 2018
Mécènes Forum de l'Admical
Paris, France

Cette 3ème édition axera son programme sur le thème « Bâtir l'Europe des mécènes », auprès des participants : experts du mécénat, décideurs, dirigeants d'entreprises et intellectuels.

http://www.admical.org/

16-18 octobre 2018
World Forum for a Responsible Economy
Lille, France

Ce 12ème Forum aura pour thème les territoires. Ils seront au centre des débats et des ateliers de la communauté globale de la RSE.

https://www.responsible-economy.org/fr/

17 octobre 2018
Forum des Associations et des Fondations
Paris, France

13ème rendez-vous annuel des responsables et dirigeants associatifs au Palais des Congrès.

http://www.forumdesassociations.com/

NOVEMBRE

5 novembre 2018
Atelier Alliance & Co-construction territoriale
Paris, France

Cet atelier confrontera les regards d'experts sur la contribution des alliances à la co-construction territoriale. Les réflexions alimenteront le prochain programme de recherches de l'Observatoire des partenariats.

http://www.lerameau.fr/

A LIRE, A DECOUVRIR

ETUDE « POLITIQUES D'EMPLOI EN FAVEUR DES SENIORS – ETUDE 2017 », SYNDEX – OASYS, 04/2018

Cette étude inédite fournit une présentation originale des politiques d'emploi en faveur de seniors, au travers de la synthèse d'une enquête menée en 2017 auprès de 930 représentants du personnel, DRH et dirigeants d'entreprises par les cabinets Oasys Consultants et Syndex, et du témoignage d'experts.

Les personnes interrogées ont croisé leurs regards au sujet de la perception des seniors dans l'entreprise, des leviers de l'emploi des seniors et du bilan et de l'évaluation des accords et plans d'actions seniors et contrats de génération. Parmi les recommandations, figuraient plus de 800 suggestions spontanées dans des registres comme le changement de regard sur les seniors, l'aménagement de la fin de carrière et l'organisation de la transmission et de la coopération intergénérationnelle.

Retrouvez cette étude sous ce lien.

« FAIRE DES ODD UN PROJET DE SOCIETE », LA TRIBUNE FONDA, N° 237, 03/2018

Ce numéro hors-série vulgarise l'intégration des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD), inscrits par l'ONU à son Agenda 2030. Des témoignages de dirigeants associatifs et de décideurs explorent les liens entre les ODD et les actions associative et invitent à une vision prospective. Que nous disent du futur les Objectifs de développement durable ? À quelles conditions seront-ils atteints ? Quelle est la contribution du monde associatif à la réalisation de ces grands défis ? Comment l'amplifier, notamment par la construction d'alliances stratégiques ?

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Tifenn ANDRE, Géraldine FORT, Amélie FOURMY, Tatiana HEINZ, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Lydie RECORBET, Sylvain REYMOND, Bernard SAINCY & Yann ULLIAC

Ce numéro a été réalisé en partenariat avec : l'Admical, l'ORSE et Pro Bono Lab